RAPPORT ANNUEL 2023

Kerval
CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Table des matières

I. Définition de la feuille de route Kerval 2023 - 2030

A. Un contexte législatif abondant, traduit à l'échelle régionale 8

B. Des enjeux forts qui impactent le niveau local 8

C. Dans un tel contexte, quelles orientations stratégiques adoptées pour Kerval Centre Armor ? 9

D. La formalisation d'une feuille de route 2023 – 2030 10

II. Compétences et organisation des services

A. Compétences statutaires 12

B. Comité syndical et instances exécutives 13

C. Organisation des services 14

D. Synthèse du bilan social 2023 15

III. Les installations de traitement

IV. Événements marquants 2023

A. La vie du syndicat 23

B. Techniques 25

V. Sensibilisation / Prévention / Économie Circulaire

A. La Maison de la TERRE : 28

B. Activités du service animation-sensibilisation 31

VI. Logistique déchèterie et service transport

A. Activités du service transport 34

B. Bilan des rotations sous maîtrise Kerval 35

VII.Bilan Traitement 2023

A. Indicateurs de production des déchets ménagers du territoire Kerval en comparaison du niveau national 37

B. Synoptique des déchets ménagers du territoire* 38

C. Synoptique par typologie de flux : 39

D. En détails : L'unité Ti Valo, l'enfouissement et les clients extérieurs 43

VIII. Le volet financier

A. Les tarifs par flux depuis 2019 47

B. Présentation du budget 2023 48

C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises 50

D. Produits des droits d'accès aux unités de traitement pour les clients extérieurs 50

E. Soutiens des Éco-organismes 2022 soldés en 2023 51

F. Subvention d'investissement 51

G. Subvention de fonctionnement 52

H. Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation par type de flux 52

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Rémy MOULIN
Président de **Kerval Centre Armor**

ÉDITO

Après 3 années passées à définir la feuille de route Kerval pour les 10 à 20 années à venir, l'année 2023 marquait le lancement opérationnel des projets-clés issus de notre étude prospective :

- Une procédure de Délégation de Service Public sur Ti Valo afin de déléguer l'exploitation de l'équipement et la commercialisation des CSR produits à un opérateur privée pour un durée de 12 ans (juillet 2023)
- Une concession pour la conception-réalisation-exploitation d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique sur le site de notre usine d'incinération actuelle, située sur Planguenoual (octobre 2023)

A l'heure où cette introduction est rédigée, force est de reconnaître que les deux dossiers ont subi des complications qui nécessitent de la part du syndicat, une adaptation profonde du schéma de traitement originellement dessinée. Le travail est en cours et gageons que ces modifications ne viennent pas bousculer les fondamentaux dégagés dans le cadre de cette feuille de route, à savoir notamment :

- L'indépendance de traitement du syndicat en matière de gestion des déchets ménagers,
- La maîtrise des coûts de gestion de nos déchets qui en découlent.

Pour en revenir plus spécifiquement à l'année 2023, celle-ci a été marquée par la mise en service de la dernière mouture de notre centre de tri sélectif, Généris, modernisé en profondeur pour la 4e fois en 20 ans afin de s'adapter aux nouvelles exigences de tri arrêtées par l'éco-organisme en charge du financement de la filière, à savoir CITEO.

C'est également une année qui confirme la baisse tendancielle de production de nos déchets ménagers avec, notamment, une baisse toujours prégnante de nos ordures ménagères résiduelles de l'ordre de 1.3% par rapport à 2022.

Afin de savoir toujours plus sur ces éléments et faire plus ample connaissance avec Kerval, n'hésitez pas à parcourir ce document riche de contenus qui vous permettra de mieux comprendre la question de la valorisation de nos déchets ménagers du quotidien.

Jean-Luc COUËLLAN
Vice-Président
en charge du bas de quai et des éco-organismes

Yvon LE JAN
Vice-Président
en charge du traitement et des voies innovantes

Dominique PRIGENT
Vice-Président
en charge des finances

Christian LE MAÎTRE
Vice-Président
en charge de la communication, prévention et sensibilisation

Marcel SÉRANDOUR
Vice-Président
en charge des ressources humaines

Présentation générale de **Kerval Centre Armor**

Kerval CENTRE ARMOR

Syndicat de valorisation des déchets

HISTORIQUE

Le 1er Janvier 2014 a vu naître un nouvel acteur en terme de gestion des déchets ménagers : **KERVAL CENTRE ARMOR.**

2017 marque un nouveau pas dans la construction d'une coopération intercommunale renforcée, avec la fusion de plusieurs communautés de communes du périmètre Kerval faisant passer le nombre d'adhérents de 11 collectivités à 5.

Au 1er janvier 2020, avec la disparition du SMITOM Launay-Lantic, Leff Armor Communauté devient membre de droit du syndicat.

141 communes

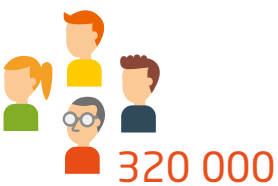

320 000 habitants

OBJECTIFS

UNE VALORISATION MAXIMUM DES DÉCHETS

- Un projet collectif ambitieux qui s'appuie sur des principes de **bonne intelligence environnementale** (minimisation du recours à l'enfouissement, sensibilisation à la prévention des ressources).
- Des unités industrielles de traitement faisant appel aux **dernières technologies** de pointe en terme de tri.
- Une exigence politique plaçant **l'humain** et **le local** au **coeur de ses priorités.**
- L'objectif de demain est bien de faire en sorte que nos déchets ménagers permettent la création durable d'emplois et deviennent les futurs ressources du territoire (énergie, recyclage).

220 000 tonnes de déchets collectés

24 déchèteries

ACTIVITÉS

EXPLOITATION D'UNITÉS DE TRAITEMENT

- UVE Lamballe Armor : valorisation énergétique par l'incinération des flux d'OMr.
- UVO Lantic : valorisation organique avec la production de compost destiné à un retour au sol pour les OMr et les déchets verts.
- Centre de tri Généris - Ploufragan : valorisation matière via le recyclage des emballages ménagers.
- Centre de tri Ti Valo - Ploufragan : valorisation matière et énergie (Combustibles Solides de Récupération - CSR) de flux originellement orientés vers l'enfouissement.
- ISDND Lantic : enfouissement des déchets dits «ultimes».

LE TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHÈTERIES

- Gestion de l'ensemble des mouvements de bennes vers les filières dédiées.

LA POLITIQUE DE SENSIBILISATION

- Promouvoir les bons réflexes pour éviter la production de déchets et encourager le geste de tri auprès des citoyens.
- Sensibiliser via nos 2 pôles :
  - **Maison du TRI** *à Généris - Ploufragan*
    Tri, recyclage, consommation
  - **Maison de la TERRE** *de Lantic*
    Prévention, déchets organiques

I. Définition de la feuille de route Kerval 2023 - 2030

A. Un contexte législatif abondant, traduit à l'échelle régionale

Depuis quelques années, la législation européenne et française est prolifique en matière de gestion des déchets, afin de répondre à trois objectifs principaux :

- La diminution de la production (via l'éco-conception, la prévention),
- La plus grande maîtrise des impacts,
- Le traitement par revalorisation : ré-emploi, recyclage, valorisation organique et énergétique.

Depuis 2020, cette réglementation trouve sa traduction à l'échelle régionale à travers le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) qui a pour mission d'orienter et planifier la mise en œuvre des politiques de collecte, de traitement et de valorisation des déchets déployées par les EPCI de collecte et de traitement.

Celui de Bretagne a été approuvé en mars 2020 et s'applique sur 12 années, jusqu'en 2032. Il intègre les enjeux bretons pour les décliner en des objectifs environnementaux et territoriaux adaptés à la Région :

- Traiter les déchets bretons en Bretagne, arrêt de l'exportation en dehors du territoire,
- Tendre vers le Zéro Enfouissement d'ici à 2035,
- Développer et amplifier la solidarité entre les différents EPCI de traitement des déchets,
- Favoriser et amplifier la valorisation - matière, énergétique - des déchets ménagers,
- Développer la valorisation énergétique haut PCI, notamment pour traiter les refus résiduels.

B. Des enjeux forts qui impactent le niveau local

A l'échelle du syndicat, un certain nombre de réglementations nationales et/ou de politiques régionales telles qu'inscrites dans le PRPGD, viennent directement impacter le schéma de traitement actuel du syndicat.

On pense, notamment ici aux objectifs de réduction de l'enfouissement, à l'obligation du tri à la source des biodéchets issus des ménages, aux réglementations contraignantes en matière de traitement par incinération ou par compostage ou encore au développement toujours plus important des filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur.

1. Contexte enfouissement :

Un des piliers de la politique de gestion des déchets au niveau national et régional est la réduction drastique de l'enfouissement, mode de traitement le plus impactant pour l'environnement. Cela se traduit par une augmentation de la fiscalité sur l'enfouissement et une réduction rapide des capacités autorisées. Cet effet ciseau génère une inflation des coûts visant à favoriser de nouveaux modes de traitement, certes plus vertueux, mais jusqu'à il y a peu, plus onéreux. Même avec un niveau faible de recours à l'enfouissement, Kerval est significativement impacté par ce contexte.

Evolution de notre niveau de dépendance à l'enfouissement - Kerval de 2014 à 2023

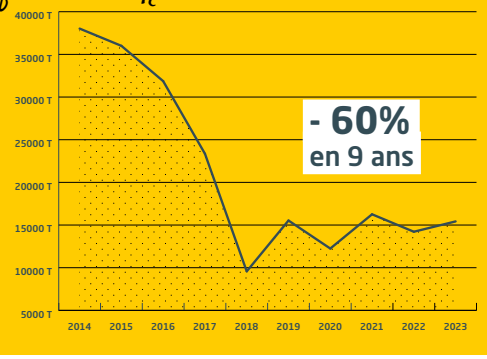

2. La mise en place du tri à la source des déchets organiques présent dans l'OMr :

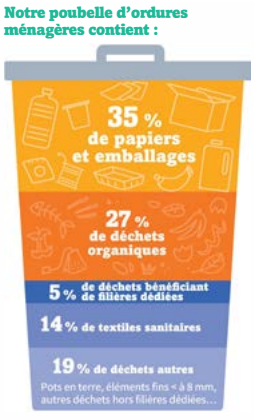

Tous les ménages devront disposer d'une solution permettant de trier les déchets biodégradables à partir du 1er janvier 2024. Les collectivités membres de KERVAL en charge de la collecte sont en charge de la mise en œuvre de cette disposition et vont proposer des moyens de tri à la source, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, un compostage individuel ou collectif...

L'objectif est bien de détourner une bonne partie des 27% de déchets organiques encore présents dans nos

poubelles d'OMr (% national – voir infographie) vers une valorisation plus vertueuse.

3. Des réglementations contraignantes en matière d'incinération et de tri compostage des OMr :

Pour l'incinération des déchets ménagers, les nouvelles directives européennes (applicables en France à partir de fin 2023) sont très ambitieuses en termes de rendement énergétique et de traitement des fumées. Dans le cas d'unités de la génération de l'UVE de Planguenoual, elles sont impossibles à atteindre sans investissements conséquents. Au regard de la durée de vie résiduelle de l'usine, cela interroge.

Concernant le tri-compostage des Ordures Ménagères Résiduelles, d'ici 2027, les nouvelles règlementations rendront quasi impossible le retour au sol de composts issus du tri sur OMr en mélange. Quid de l'avenir du Tri-Mécano-Biologique (TMB) de Lantic dans ces conditions.

4. Le développement des nouvelles filières dites à "Responsabilité Élargie du Producteur" :

2022-2023 annoncent également l'apparition et le développement de nouvelles filières pilotées par des éco-organismes en charge de la gestion de la fin de vie d'objets/matériaux du quotidien. Ainsi, la loi AGEC a, notamment, acté la création des filières suivantes :

- Les jouets (2022),
- Les articles de sport et de loisirs (2022),

Matériaux du bâtiment extrait de la campagne de caractérisation encombrants 2022.

- Les articles de bricolage et de jardin (2022),
- Les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (2023),
- Les textiles sanitaires à usage unique (2024),
- Les emballages professionnels (2025).

Aujourd'hui, ces typologies de déchets sont prises en charge directement par le Service Public de Gestion des Déchets ménagers (SPGD) via l'OMr, la collecte sélective ou les flux de déchèterie. Qu'en sera-t-il demain si ces éco-organismes décident de gérer en direct ces déchets sans recours aux installations de traitement des collectivités, et notamment celles de Kerval ?

C. Dans un tel contexte, quelles orientations stratégiques adoptées pour Kerval Centre Armor ?

Dans ce contexte, dès 2020, lors de leur prise de fonction, les élus ont souhaité lancer un certain nombre d'études prospectives afin d'accompagner la prise de décision en matière d'évolution du schéma de traitement du syndicat. Deux d'entre elles ont particulièrement participé à la définition de la feuille de route Kerval, à savoir :

- L'étude sur le devenir de l'Usine de Valorisation Énergétique de Planguenoual (2020-2021)
- L'étude Etat des lieux et perspectives (2021-2022)

La seconde, plus spécifiquement se décomposait en 4 phases, afin d'appréhender tous les enjeux, particularismes locaux, état des installations avant toute simulation de scénarios technico-économiques réalistes :

- Phase 1 – Etat des lieux organisationnel 2019 – 2020,
- Phase 2 – Audit technique des installations de traitement,
- Phase 3 – Définition des scénarios à étudier et analyse technico-économique des scénarios,
- Phase 4 – Analyse approfondie du scénario préférentiel et rédaction de la feuille de route KERVAL 2023 - 2030.

L'UVE de Planguenoual

D. La formalisation d'une feuille de route 2023 - 2030

Les conclusions de l'étude Etat des Lieux et Perspectives ont été rendues en septembre 2022, et elles proposent la mise en place d'un plan d'actions multi-filières, extrêmement ambitieux pour la structure :

1. Un plan d'actions qui respecte des fondamentaux :

Se fixer des objectifs exigeants mais réalistes de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en bonne intelligence avec les collectivités publiques, membres du syndicat, en charge de la collecte,

- Appliquer à l'échelle locale la trajectoire régionale du « Zéro Enfouissement »
- Favoriser la coopération territoriale avec les collectivités bretonnes voisines pour plus de complémentarités techniques et d'optimisation financière entre les structures,
- Maîtriser durablement les coûts de traitement des DMA, afin de stabiliser cette partie de la fiscalité « Déchets » (environ 50% du montant de la fiscalité),
- Préserver et améliorer le patrimoine syndical pour viser l'autonomie de traitement local et éviter la dépendance à des solutions externes,
- Offrir des solutions pérennes de valorisation aux déchets des activités économiques de notre territoire.

2. Description de la feuille de route :

i- Une trajectoire de baisse des Déchets Ménagers et assimilés de l'ordre de 10% en 9 ans

La Bretagne est une région attractive, en particulier sur ses zones côtières, et elle voit sa population augmenter régulièrement. A l'échelle Kerval, une augmentation de 5,8% de la population entre 2020 et 2040 a été prise en compte pour l'élaboration du plan d'action (données INSEE).

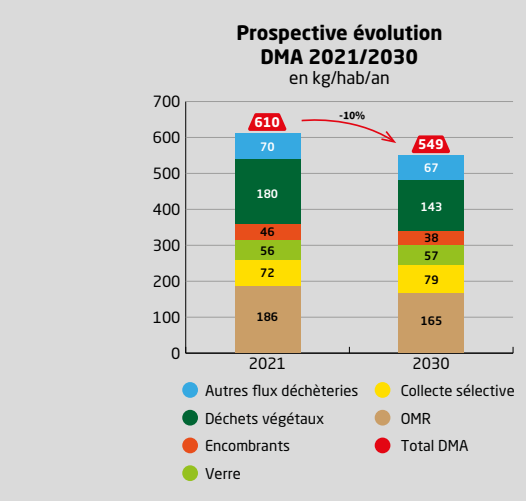

Malgré cette progression attendue, le syndicat a construit son futur schéma de traitement sur la base d'une réduction de l'ordre de 10% de DMA par rapport à 2021.

De façon un peu plus détaillée, la prospective 2030 se caractérise, notablement, par :

- La mise en place progressive de la fiscalité incitative sur l'intégralité du territoire et l'application de la réglementation « Bio-déchet » nous permettent d'envisager une baisse de l'ordre de 11% de l'OMr,
- Le développement des fillières REP devraient avoir également un impact sur le gisement d'encombrants de déchèterie, qu'on anticipe à – 15%,
- Une réduction de l'ordre de 13% de la quantité de végétaux pris en charge, grâce à une politique volontariste de nos adhérents.

ii- Vers la fermeture du TMB de Lantic

Les nouvelles préoccupations de la diffusion des micro-plastiques dans l'environnement auront eu raison des composts issus du tri sur OMr. Malgré l'intérêt du retour au sol dans la lutte contre le changement climatique et ses effets, Kerval prend acte de cette évolution, en programmant l'arrêt du tri-compostage des OMr à Lantic en 2027.

iii- La trajectoire Zéro Enfouissement à l'échelle Kerval

Le syndicat dispose d'un ratio d'enfouissement plutôt bas des résiduels de DMA, autour de 9% en 2021, alors que la moyenne française se situe plutôt autour de 25%...

Afin de s'inscrire dans la trajectoire Zéro Enfouissement sur son territoire, Kerval se propose d'adopter les orientations suivantes :

Création d'une nouvelle Unité de Valorisation Energétique à Planguenoual

Aujourd'hui, la seule alternative crédible à l'enfouissement pour la prise en charge d'un déchet résiduel reste l'incinération. Toutefois, en raison du caractère particulièrement calorifique de ces typologies de déchets, il convient de disposer d'une technologie dite à haut PCI ce qui n'est pas le cas de l'UVE actuelle.

Le plan d'action KERVAL 2023-2030 acte donc la création d'un équipement de ce type sur le site de Planguenoual pour 2027-2028. Il prendra en charge la très grande majorité des déchets résiduels produits par le syndicat, afin d'atteindre un taux maximum de 2% des DMA enfouis en 2030.

Mise en place d'une coopération territoriale avec le syndicat voisin, le SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie

Cette nouvelle destination de l'UVE de Planguenoual, ainsi que la fermeture du TMB de Lantic à l'horizon 2027, implique que le syndicat dispose d'une solution pour le traitement d'une partie des OMr produite sur la zone.

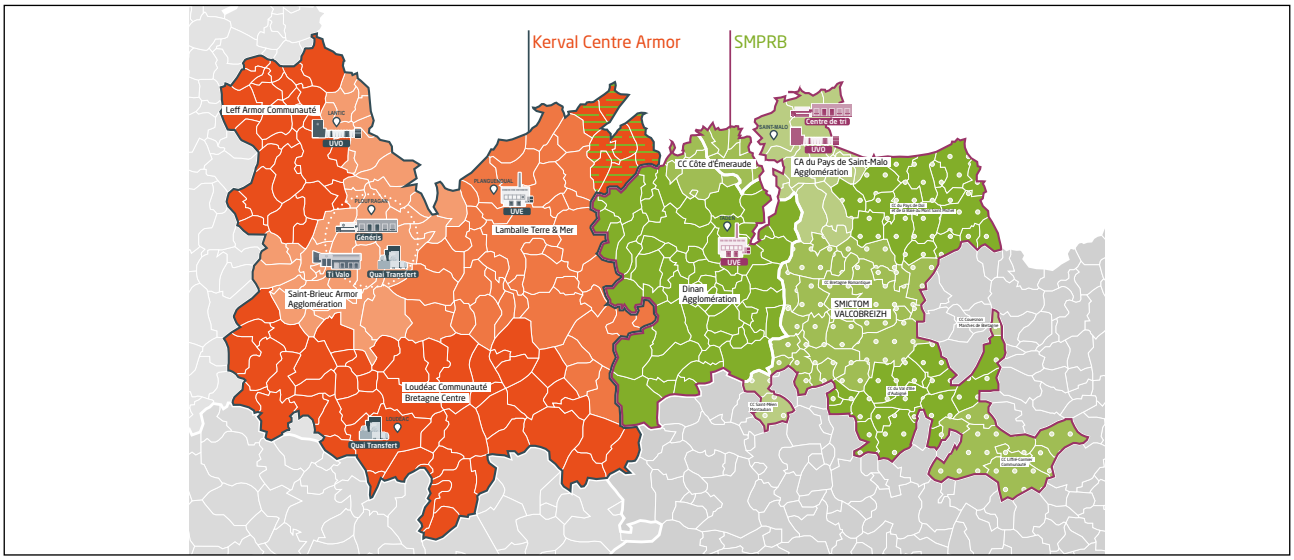

C'est pourquoi, une coopération publique-publique a été validée en comité syndical en date du 21 setembre 2022. avec le Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie (SMPRB) afin que leur UVE de Taden prenne en charge, dès 2027, et cela pendant 21 ans l'équivalent de 24 000 t d'OMr issues de Kerval. Parallèlement, le SMPRB envoie depuis le 1er janvier 2023 près de 10 000 t de collecte sélective de son territoire sur le site de Générís, un partenariat de long terme bénéfique aux deux structures sur le volet politique et technico-économique.

Enfouissement des ultimes sur l'ISDND de Lantic avec baisse de la quantité annuelle enfouie

Le site de Lantic dispose aujourd'hui d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) disposant d'une capacité autorisée de 14 000 t/an. L'objectif du présent plan d'action est de pérenniser cette installation pour les déchets résiduels ou « ultimes » issus des DMA Kerval qui ne peuvent pas techniquement être dirigés vers l'incinération, de par leurs propriétés (refus lourds non valorisables - quasi inertes).

Cette décision garantit la pleine indépendance du syndicat en matière d'enfouissement externe et permet à la structure de réduire à moins de 3 000 t/an, les déchets ultimes qui y seront stockés.

iv- Evolution du schèma de traitement Kerval à l'horizon 2030

De façon simplifiée, ici est présenté le schéma des flux projeté en 2030 :

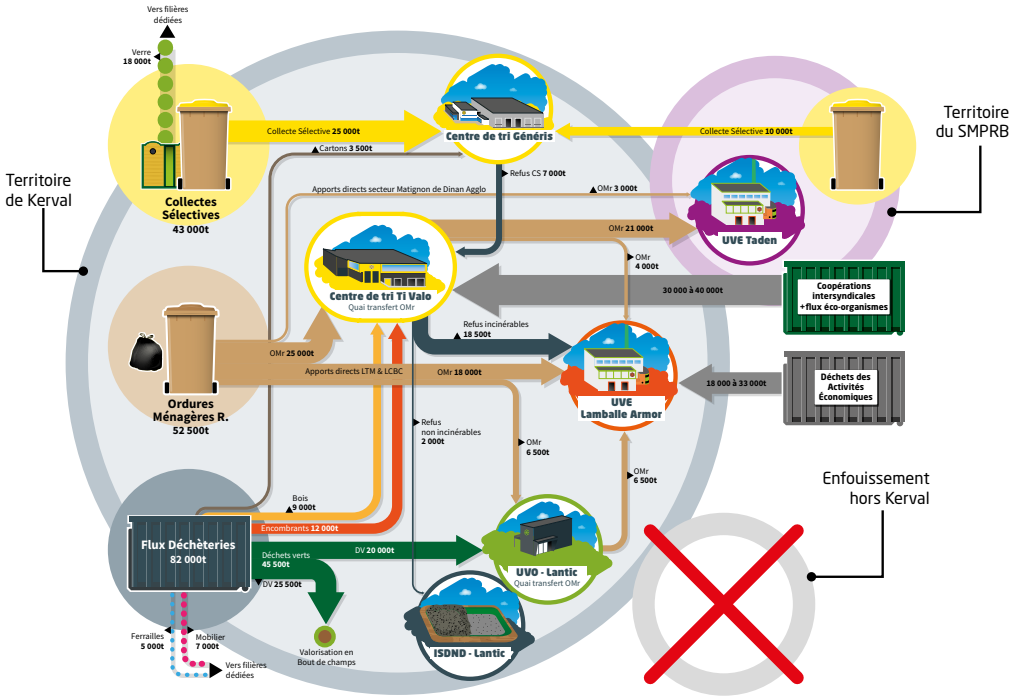

II. Compétences et organisation des services

A. Compétences statutaires

Pour rappel, Kerval Centre Armor est une structure publique de coopération intercommunale de type syndicat mixte regroupant 5 collectivités (voir tableau ci-dessous).

Le Comité Syndical est l'organe décisionnel, il est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque adhérent du Syndicat.

Kerval Centre Armor s'appuie également sur les services chargés de la gestion quotidienne du syndicat ainsi que son animation. *(Voir organigramme des services)*

1. Compétences

Le syndicat a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés (tri, valorisation, compostage, incinération, transport, stockage, gestion du passif, et toutes autres filières et process techniques à même de répondre aux exigences du développement durable...).

Il assure en conséquence les études, les acquisitions foncières, la réalisation et la gestion des installations et des équipements nécessaires pour mener à bien ses missions.

2. Limites de compétences entre le syndicat et ses adhérents

Répartition des compétences à partir du 1er janvier 2020

COLLECTE OMr et TRI SELECTIF	DÉCHÈTERIES		TRAITEMENT OMr et CS
	Haut de Quai	Bas de Quai	
Leff Armor Communauté			Kerval Centre Armor
Saint-Brieuc Armor Agglomération			
Lamballe Terre et Mer			
Loudéac Communauté Bretagne Centre			
Dinan Agglomération (secteur Matignon)			

La collecte en mélange, la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, la réalisation et la gestion des déchèteries en «haut de quai» sont de la compétence des établissements publics, membres de Kerval Centre Armor.

En ce qui concerne le transport, il est compétent pour effectuer les transferts des déchets issus du territoire. En ce qui concerne les déchèteries :

> Les flux pris en charge dans le cadre d'une REP sont de la compétence des EPCI ;

Kerval Centre Armor prend en charge le transport des déchets chargés en caisson, type ampliroll ;

> Le syndicat prend également en charge le transport et le chargement des déchets reçus sur la plateforme faisant l'objet d'une prestation de traitement in situ réalisée par Kerval.

3. Activités au titre de la vocation fédératrice du syndicat et activités accessoires

i- Filières REP

Avec l'accord de ses membres, le syndicat peut agir pour le compte des EPCI l'ayant mandaté par convention spécifique, pour la négociation et la gestion des contrats avec les éco-organismes.

ii- Assistance technique

Kerval Centre Armor, dans le cadre de sa mission de service public et de son expertise, pourra assurer des missions techniques et administratives ainsi que des prestations intellectuelles et de service, pour le compte de ses membres, conformément à la législation en vigueur.

iii- Déchets hors périmètre de compétence ou géographique

Le syndicat pourra traiter des déchets compatibles avec les installations dans le respect de chaque arrêté préfectoral d'exploitation tels que :

> les boues de STEP,

> les déchets hospitaliers,

> les algues vertes,

> les déchets provenant des services publics de nettoiement et de propreté, d'activités nécessaires pour garantir la salubrité publique,

> les DAE (Déchets d'Activité Economique) et assimilés...

Enfin, dans le respect des lois et règlements en vigueur, le syndicat pourra effectuer des prestations relevant de sa compétence pour le compte de tiers.

B. Comité syndical et instances exécutives

Le Comité Syndical

Kerval Centre Armor est administré par un Comité Syndical composé de 37 délégués-élus des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), membres du syndicat.

Chaque collectivité territoriale est représentée par un minimum de 2 délégués titulaires + 1 délégué/tranche de 10 000 habitants complémentaires. A cela s'ajoute, pour chaque EPCI, la désignation de suppléants à hauteur de 50% du nombre de titulaires. En cas d'empêchement d'un titulaire, ce dernier peut se faire représenter par l'un des délégués suppléant de sa collectivité d'origine.

Le Comité Syndical se réunit, sur convocation du Président, chaque fois qu'il est nécessaire et au moins 4 fois par an. Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat, notamment :

- l'élection du Président et des autres membres du bureau
- le vote du budget et du compte administratif
- la conclusion des contrats et marchés
- la décision d'ester ou de défendre en justice

Le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

Le Bureau

Le Bureau permanent est composé de membres délégués du comité syndical. Il comprend :

- Le Président,
- Les 5 Vice-Présidents,
- 9 autres délégués.

Le Bureau gère les affaires courantes dans le cadre des délégations que lui attribue le comité syndical, et participe, sur l'initiative du Président, à la préparation des délibérations.

Le Président

Le Président est en charge de l'exécutif au sein du syndicat mixte. Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents.

Il est également le chef des services du syndicat.

C. Organisation des services

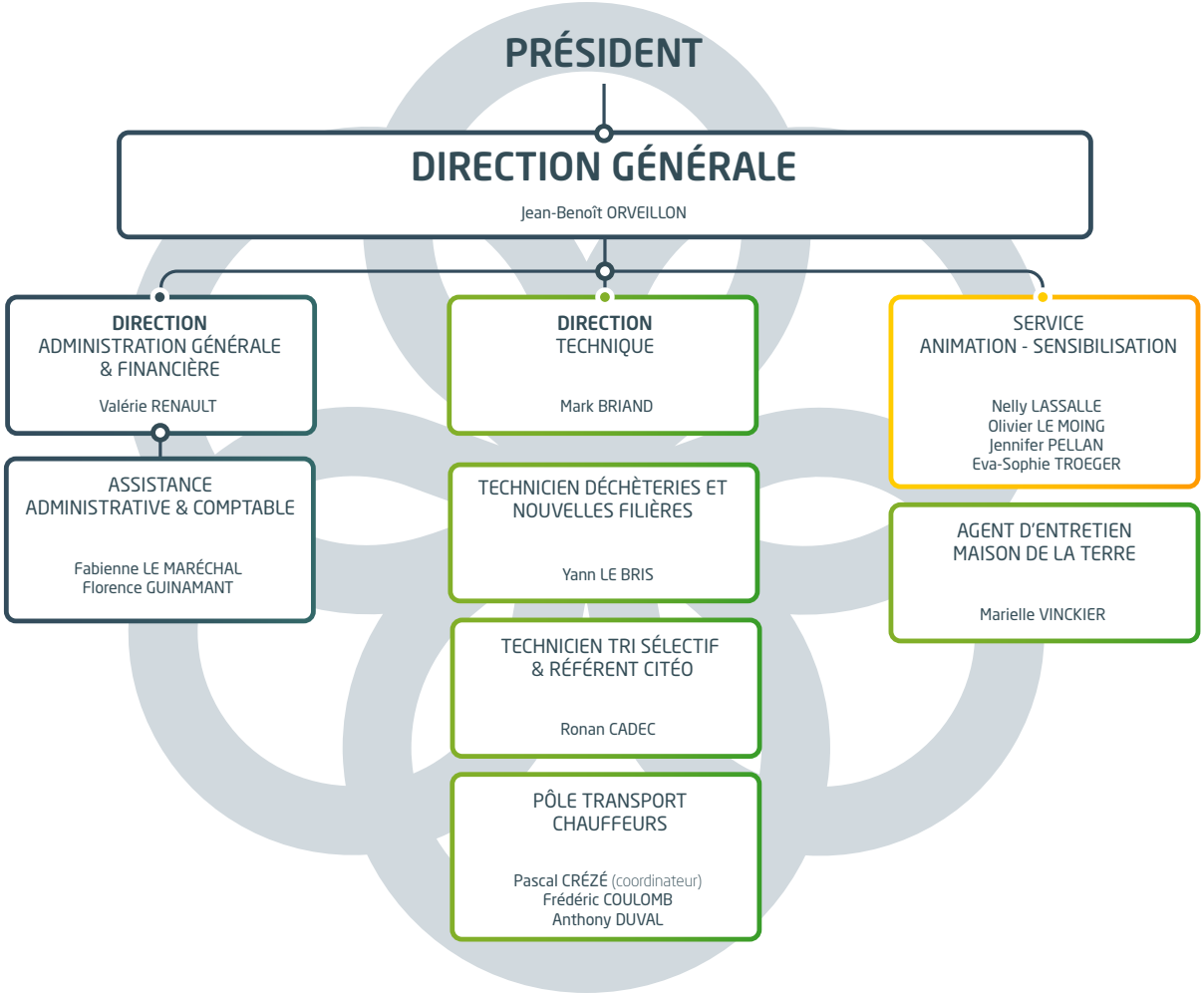

D. Synthèse du bilan social 2023

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application *www.bs.donnees-sociales* des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Effectifs

● Fonctionnaires **15** ● Contractuels permanents **2**
● Contractuels non permanents **1**

18
agents employés
par la collectivité au 31 décembre 2023
pour 13.16 ETP

Répartition par service et par statut

● Administrative ● technique ● Animation

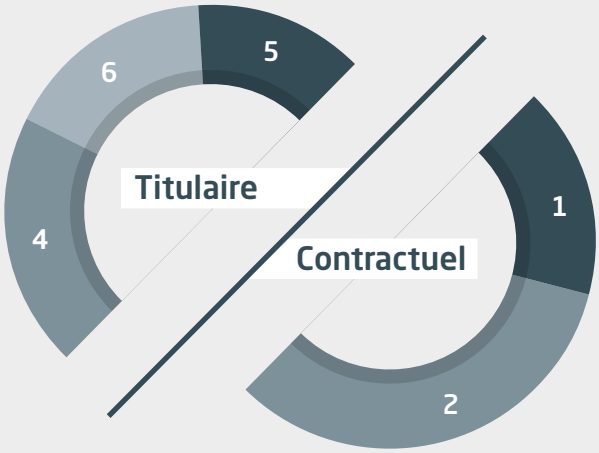

Répartition des agents par genre

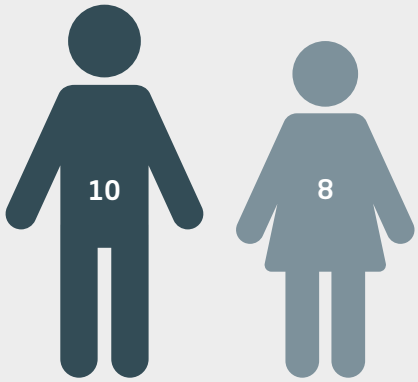

Répartition des agents par catégorie

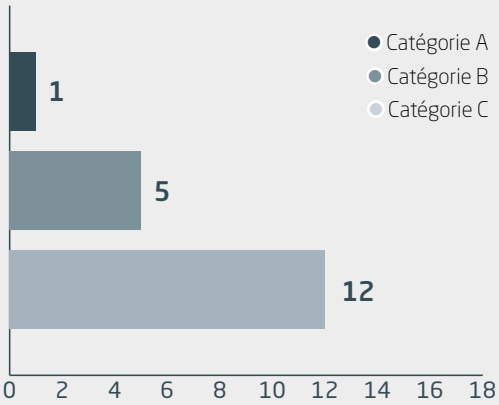

La totalité de la **synthèse du bilan social 2023** est à retouver en annexe.

III. Les installations de traitement (propriété Kerval)

L'UNITÉ DE VALORISATION ORGANIQUE

Historique

1980 Création de l'usine et du site d'enfouissement adjacent.

2004 Modernisation de l'unité de valorisation organique de Launay-Lantic permettant de produire un compost répondant à la charte CERAFEL et à la norme NFU 44-051.

2007 Certification OHSAS 18 001

2009 Mise en conformité odeurs avec implantation de casiers ventilés pour la maturation du compost.

Création de box complémentaires pour le traitement des algues vertes de la baie de Saint-Brieuc.

2017 Aménagement de la tour d'affinage pour intégrer une zone de transfert des refus grossiers (> à 30mm) à destination de Ti Valo.

Chiffres clés

6 EMPLOIS

UN COMPOST QUI RÉPOND À LA NORME **NFU 44 051** ET À LA CHARTE CÉRAFEL

ENVIRON **9 000t** DE COMPOST PRODUITS À VOCATION PRINCIPALEMENT AGRICOLE

Fiche d'identité

Exploitant :

PAPREC Énergies

Marché à échéance : 30/06/2028

Capacité nominale :

> 15 000 t OMr/an

> 10 000 t/an déchets verts

> 20 000 t/an algues vertes

Flux entrants :

> OMr / déchets verts / algues vertes

> Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

> Compost urbain (OMr+DV)

> Compost déchets verts

FOCUS SUR

LE TRAITEMENT DES **ALGUES VERTES**

Flux réceptionnés :

Les algues vertes traitées sur le site de Launay-Lantic sont collectées sur l'estran par les collectivités touchées par le phénomène des marées vertes en Côtes d'Armor.

Bien que constituées à 95% d'eau, l'opération de ramassage des algues fraîches provoque l'apport de sable dans le flux à traiter. Celui-ci peut aussi contenir des macro déchets marins et des galets.

Procédé de traitement :

Les algues vertes sont mélangées dès leur réception à un structurant ligneux (branchages) issu du criblage des déchets végétaux à raison d'un volume d'algues pour un volume de structurant. Le mélange est rentré dans des box de fermentation-séchage pour une durée de 2 semaines. Le produit est ventilé en permanence par de l'air chauffé à 60°c afin d'accélérer l'évaporation de l'eau des algues tout en garantissant le maintien du mélange en oxygénation permanente.

Après 2 semaines, le mélange est sorti des box pour être criblé à 30 mm afin d'en extraire le structurant ligneux, les galets et les macro-déchets qui peuvent être collectés avec les algues. A noter que le structurant récupéré est réutilisé dans le process pour les apports suivants.

Box de séchage

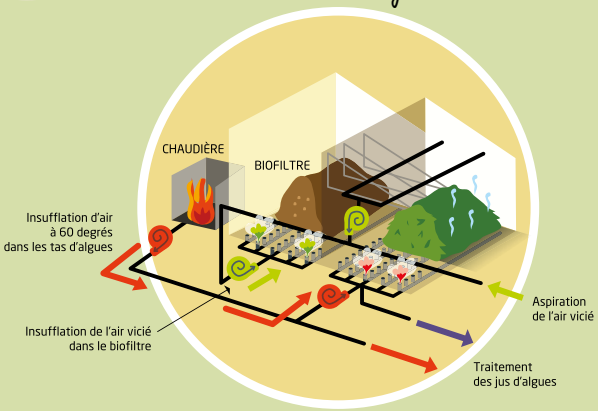

La matière sèche du produit finit (fraction inférieure à 30mm) est composée essentiellement de sable et de coquillages, d'une fraction fine du structurant et de la matière organique compostée des algues. Le produit est conservé en stabilisation sur le site pendant une durée d'un an afin de prévenir tout risque de présence d'hydrogène sulfuré (H2S) lors de son utilisation finale.

Tonnages d'algues vertes réceptionnées sur l'UVO de Lantic

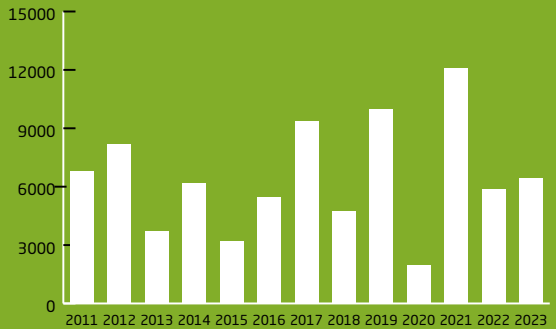

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Historique

1992 Mise en route opérationnelle de l 'usine

2002 Travaux au niveau de la filtration des fumées : augmentation de la surface filtrante de 30%.

2007/2012 L'UVE de Lamballe est réglementée par un nouvel Arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2007 et par un arrêté préfectoral complémentaire du 23 décembre 2012

2013 Agrandissement des locaux sociaux

2014 Un préleveur en semi continu de dioxines et furanes est installé et mis en service

2018 L'UVE est certifiée ISO 50 001

Chiffres clés

16 EMPLOIS

ENVIRON **500 000** EUROS DE REVENTE ÉLECTRIQUE

22% DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE ENVOYÉE SUR LE RÉSEAU.

Fiche d'identité

Exploitant :
Suez Environnement
Marché à échéance : 31/12/2024

Capacité nominale :
44 000 t/an

Flux entrants :
> OMr
> Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :
> Métaux ferreux
> Mâchefers
> Réfiom

Scannez le QR code
pour visionner la vidéo
du **fonctionnement de Généris**

LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE **GÉNÉRIS**

Historique

2001 Ouverture de l'usine en octobre.

2007 Installation d'une machine de tri optique ternaire sur la ligne des plastiques-métaux.

2013 Refonte complète de l'ensemble du process, passerelles et cabines, qui permet pratiquement de doubler la capacité de tri du centre.

2015 Agrandissement des locaux sociaux + création d'une salle pédagogique dédiée.

Mise en place d'une plateforme extérieure de stockage.

2016 Agrandissement des bâtiments de réception et d'expédition. Ajout d'équipements complémentaires en perspective de l'extension généralisée des consignes de tri.

Chiffres clés

60 EMPLOIS

13 SORTES DE MATIERES 1ÈRES SECONDAIRES EXTRAITES

18% D'ERREURS DE TRI L'ENTRANT

+ DE **20Kt** DE PRODUITS ENVOYÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Fiche d'identité

Exploitant :
Suez Environnement
Marché à échéance : 31/12/2023

Capacité nominale :
35 000 t/an en 100% extension de consignes de tri

Flux entrants :
> Déchets issus de la collecte sélective

Flux sortants par famille :
> Plastiques rigides et souples
> Métaux ferreux et non ferreux
> Papier-carton
> Refus

Scannez le QR code
pour visionner la vidéo
sur **la génèse de Ti Valo**

L'UNITE DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE & ÉNERGIE **TI VALO**

Historique

2014 Attribution du marché public "conception, réalisation, exploitation" de l'unité des Châtelets à l'entreprise Guyot Environnement en juillet.

Démarrage du marché effectif au 1er novembre.

2015/2017 Déconstruction du process de compostage précédent. Agrandissement des bâtiments d'exploitation et mise en place du nouveau process

2017 Juin : mise en service industrielle des 2 ateliers de tri.

Octobre : inauguration de la nouvelle unité dans le cadre du Recyclage en fête 1ère édition.

Chiffres clés

32 EMPLOIS

+ DE **20kt** DE CSR PRODUITS HORS BOIS B

70% TAUX DE VALORISATION GLOBALE DONT 40% DE CSR

Fiche d'identité

Exploitant :
Guyot Environnement
Marché à échéance : 21/06/2024

Capacité nominale :
65 000 t/an

Flux entrants :
> Encombrants
> Refus de tri et de compostage
> Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :
> Plastiques, papier-carton, Métaux
> Bois
> Combustibles Solides de Récupération
> Gravats/inertes
> Refus

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Historique

1980 Création du site d'enfouissement et de l'usine adjacente.

2000 Depuis cette date, les 5 derniers casiers sont conformes aux nouvelles règles d'étanchéité et de gestion des lixiviats.

2017 Entrée en exploitation du dernier casier disponible en octobre d'un volume de 43 000m³

Chiffres clés

CASIER F
43 000 M³

AU 31/12/23
7 000 M³
RÉSIDUELS

DURÉE DE VIE AU 31/12/23
2 À **3** ANS
SELON VOLUME ANNUEL ENFOUI

14 000t
CAPACITÉ ANNUELLE RÉGLEMENTAIRE MAXIMUM

Fiche d'identité

Exploitant :
PAPREC Énergies
Marché à échéance : 30/06/2028

Capacité réglementaire maximum :
14 000 t/an

Flux entrants :
Refus lourds et légers <30 mm

Événements marquants et politique de sensibilisation

IV. Événements marquants 2023

A. La vie du syndicat

1. Renforcement de l'équipe sensibilisation

Le service communication a été confronté à des difficultés ces derniers mois, liées notamment à deux arrêts maladies. Pour pallier ces absences et assurer la réalisation des projets en cours, début mars, l'équipe a été renforcée par l'arrivée de deux nouvelles recrues :

Manon Clouet (photo de droite), en service civique et Jennifer Pellan (photo de gauche) en CDD.

Après une courte formation en animation, elles ont assuré les nombreuses visites programmées sur les sites de Kerval et ainsi éviter un trop grand nombre d'annulation.

Au delà de cette mission, Jennifer Pellan est référente sur le site de la Maison de la TERRE pour développer les activités grands publics (AMI, expos, conférence,...) et l'attractivité du site.

Au cours de ses 6 mois au sein de Kerval, Manon Clouet a notamment contribué à la rédaction du cahier des charges du futur site internet de Kerval. Son service civique s'est terminé en août.

2. Une concertation publique dans le cadre du projet de nouvelle UVE de Planguenoual

i- L'information et la participation du public

La concertation préalable, mise en place par Kerval, autour du projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique de Planguenoual, avait pour objectif d'informer le public sur les données disponibles, sur la réflexion engagée, et de recueillir les interrogations, observations, remarques, d'identifier des propositions nouvelles afin d'amender, d'enrichir la réflexion autour de ce projet.

La concertation devait ainsi permettre une information, des temps d'écoutes des remarques, des échanges et débats sur la réalisation du projet de modernisation.

La concertation publique a lieu du lundi 17 avril, 9h00 au mercredi 17 mai, 17h00 autour de la mise en place des outils suivants :

1 Les moyens d'information

Un dossier de concertation - Il permettait de s'informer sur la gestion des déchets sur le territoire de Kerval et de connaitre les éléments importants liés au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique de Planguenoual.

Une demi-journée porte ouverte - visite de l'Unité de Valorisation Energétique à destination du Grand Public à travers la mise en place d'un parcours pédagogique. Elle a lieu le samedi 13 mai, de 9h00 à 12h30.

Un groupe de visiteurs lors des portes ouvertes de l'UVE de Planguenoual le 13 Mai 2023

2 Les espaces de concertation

Des permanences - Elles permettent de venir rencontrer une personne, de consulter le dossier de concertation, de déposer des propositions, remarques sur le registre à disposition. Elles ont lieu dans les mairies des communes jouxtant Planguenoual.

Une réunion publique venait clore le mois de concertation permettant à chacun de s'exprimer sur le projet. Elle a lieu le jeudi 4 mai, à 18h30, à Planguenoual, salle des fêtes.

Près de 90 personnes s'étaient déplacées à la salle des fêtes de Planguenoual pour la réunion publique

3 Les outils de participation

Des registres - disponibles au siège de Kerval, des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) adhérents, dans les mairies où se tiennent les permanences (Andel, Lamballe, Saint-Aaron, Planguenoual), ils sont accessibles à toutes personnes souhaitant y inscrire des remarques, propositions, etc.

Une page internet - Un espace de dépôt de commentaires, propositions, remarques est accessible sur le site internet de Kerval, après identification.

ii- La restitution de cette concertation

En septembre 2023, Kerval Centre Armor a diffusé un bilan de la concertation détaillant la participation, les thématiques abordées dans les contributions déposées et les questions posées. L'objectif de cette restitution était ainsi de répondre sur l'ensemble des points abordés dans les différentes contributions réceptionnées et évoquées les évolutions que Kerval a adoptée sur le dossier suite à cette phase de concertation.

Elles tiennent en 3 objectifs :

- RASSURER les riverains sur la nature des contrôles, le suivi de l'exploitation, la maîtrise des impacts,
- INTENSIFIER la politique de sensibilisation/ prévention pour accroître les performances déjà significatives de notre territoire en la matière,
- PONDERER le projet initial qui interrogeait quant au dimensionnement de l'équipement à hauteur de 80 000t de déchets traités annuellement.

Plus d'informations via les deux supports de concertation ci-joint

B. Techniques

1. Remise en service du centre de tri Généris après la période de travaux

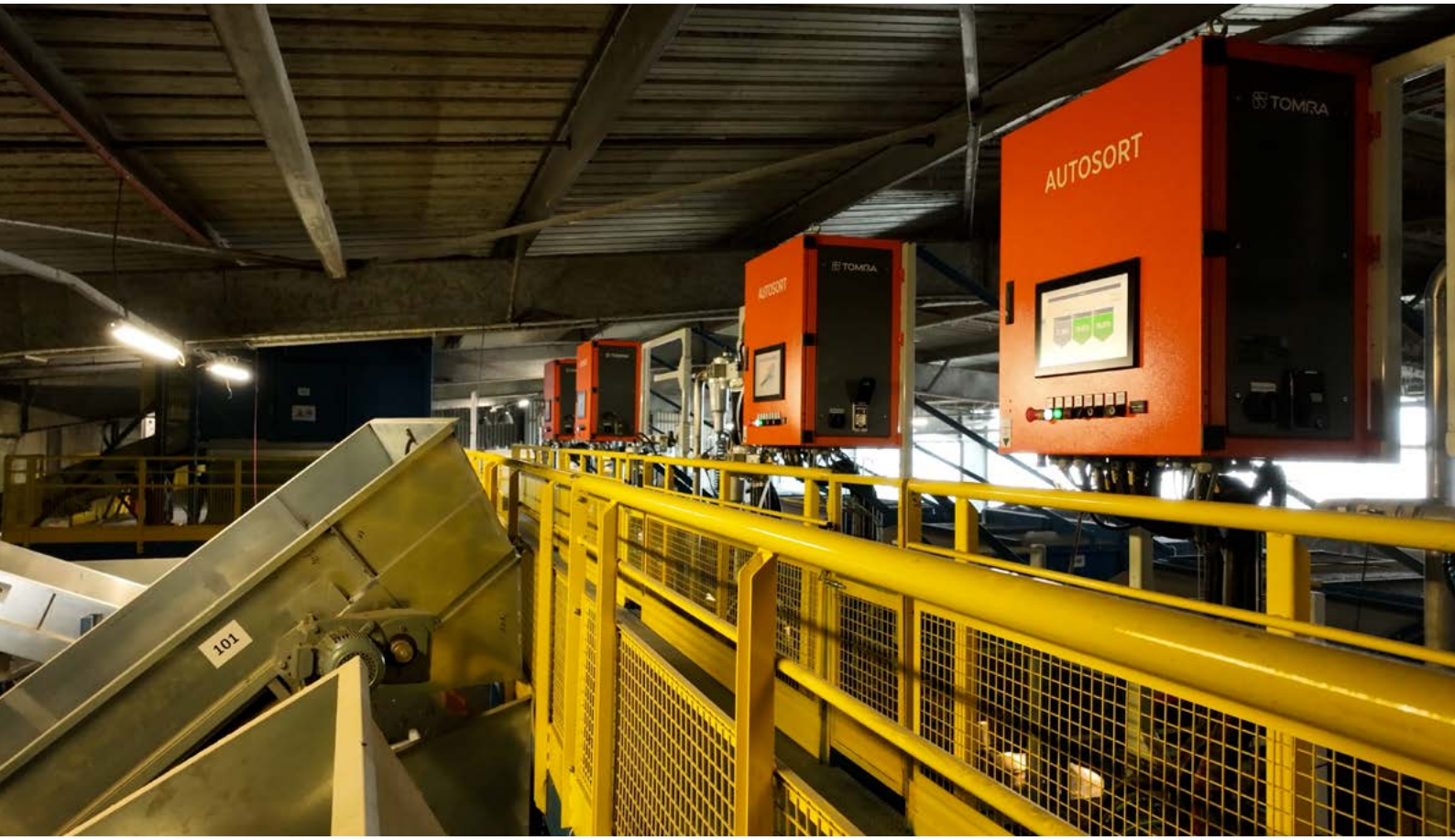

En juin 2022, les élus du comité syndical de Kerval Centre Armor actait le lancement de travaux de modernisation du centre de tri de collecte sélective, Généris.

Cette modernisation venait répondre à 3 objectifs principaux :

- 1er point : Accroître la capacité du centre à réceptionner plus de tonnages sur le site. Ces travaux nous ont permis l'accueil de collectes sélectives issus du territoire du SMPRB, le Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie dans un délai des plus courts avec qui nous avons noué une convention de coopération basée sur des échanges mutuels de tonnages, bénéfiques pour les deux parties.
- 2ème point : Anticiper l'avenir en adoptant la configuration de tri qui sera obligatoire pour tous les centres de tri français en 2025, à savoir la mise en place de deux flux « dit de développement » dans le jargon du métier, qui sont constitués, pour partie, par des emballages plastiques rigides et souples qui, aujourd'hui, n'avaient pas encore de solutions de recyclage.
- 3ème point : Ces travaux ont aussi été l'occasion de solutionner des problématiques de conditions de travail, de co-activités entre les engins d'exploitation et les camions de collecte en investissant dans un nouveau bâtiment de conditionnement des cartons. Ils ont également permis d'accroître la capacité de stockage extérieur avec l'acquisition d'une nouvelle parcelle de terrain auprès de l'agglomération briochine.

Le projet s'établissait à + de 11 millions d'euros d'investissement sur le site, 9 millions au niveau du process de tri et 2 millions en bâtiment et aménagement de stockage extérieur. Un investissement important, soutenu par nos partenaires ADEME et CITEO à hauteur de 1,75 millions d'euros.

Les travaux ont nécessité un arrêt du process de 3 mois avec l'envoi des tonnages qui continuaient à être réceptionnés sur site vers des centres de tri extérieurs

partenaires, à savoir notamment le centre de tri du SMITRED à Pluzunet et celui de SOTRAVAL à proximité de Brest. La conduite des travaux était réalisée par l'exploitant en place, à savoir SUEZ et les travaux process par l'entreprise HOFMANN qui avait déjà réalisé les travaux d'amélioration de 2012 et 2016.

Le nouvel équipement a réouvert à pleine charge fin février et a immédiatement travaillé en deux postes de travail plein afin d'absorber les tonnages de KERVAL, ceux de son coopérant le SMPRB et des tonnages apportés par l'exploitant en place.

Le 6 octobre 2023, le Président de Kerval invitait l'ensemble des élus et des partenaires à inaugurer cette nouvelle phase de la vie de Généris autour d'une inauguration dans l'un des halls de stockage du bâtiment.

Le hangar pour la mise en balles des cartons et l'agrandissement de la zone de stockage des balles

Traditionnel coupage de ruban lors de l'inauguration de Généris #4 le 6 octobre.
© Photo : Isabelle Zdanevitch

A noter que pour boucler notre programme d'investissement, d'ici à deux ans, une seconde tranche de travaux est attendue avec l'amélioration de la défense incendie du site, en intégrant au-delà des moyens de détection dont on dispose déjà, des solutions d'extinction automatique de tout départ de feu.

MODERNISATION
DU CENTRE DE TRI GÉNÉRIS #4

Depuis son ouverture en 2001, le centre de tri Généris de Ploufragan a toujours su évoluer et garder un temps d'avance. Ainsi, 2023, marque la 4ème modernisation significative du process de tri permettant à l'équipement d'augmenter sa capacité d'accueil et d'anticiper les futures évolutions réglementaires en matière de tri sélectif.

Les raisons de cette évolution ?

- Permettre la réception de 40 000 tonnes de collectes sélectives par an contre 32 000 tonnes jusqu'alors.
- Accueillir les déchets sélectifs de collectivités coopérantes notamment celles issues du SMPRB *(Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie)*
- Se mettre en conformité avec les nouveaux standards matériaux imposés à l'échelle nationale *(dont nouveau «flux développement» composé des emballages aujourd'hui sans solutions de recyclage)*.
- Optimiser les performances de captage de matériaux afin de réduire la part des déchets non valorisés : acquisition de 6 machines de tri optique et mise en place de capteurs pour les petits métaux.
- Amélioration des conditions de sécurité des vidages avec la construction d'un bâtiment extérieur dédié au conditionnement des cartons de déchèteries (auparavant, ceux-ci étaient vidés dans le bâtiment process générant une co-activité avec l'exploitation)
- L'acquisition d'une parcelle de terrain pour disposer d'espace d'exploitation complémentaire.
- L'agrandissement des zones de stockage extérieures pour les matériaux sortants.
  À noter, la mise en place d'un mur coupe feu en limite de propriété pour éviter tout risque de propagation en cas d'incendie.

Coût et plan de financement

Coût de l'opération : 11 M€ répartis comme suit :

- **9 M€** pour la partie process de tri,
- **2 M€** pour la partie bâtiment et zone de stockage extérieure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté Égalité Fraternité / ADEME Agence de la transition écologique	800 000 €
CITEO – Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.	950 000 €
Kerval Centre Armor – Syndicat de valorisation des déchets	9 250 000 €

V. Sensibilisation / Prévention / Économie Circulaire

A. La Maison de la TERRE :

1. AMI : bilan des animations grand public

Depuis 2022, les partenaires de la Maison de la TERRE (lauréats de l'AMI annuel lancé par le syndicat) proposent des activités à destination du grand public. Ces animations offrent toutes, à leur manière, des solutions pour lutter contre le dérèglement climatique et assurer la transition écologique.

La Maison de la TERRE, inaugurée en 2021, connaît une belle évolution en termes de visibilité et de notoriété grâce notamment aux efforts de communication du syndicat :

- Un agenda trimestriel diffusé sur l'ensemble du territoire (2ème trimestre 2023),
- Un site internet dédié et régulièrement mis à jour (avril 2023) : **maisondelaterre.fr**,
- Une page Facebook animée et largement suivie,

En 2023, près de 100 animations variées ont été proposées à la Maison de la TERRE (hors animations scolaires), attirant ainsi l'attention sur son engagement envers l'éducation environnementale et la préservation de la biodiversité. Ce lieu devient un point de rencontre culturel et éducatif important, enrichissant le territoire par ses initiatives et ses événements qui favorisent la sensibilisation et l'action écologique.

Gageons que la fréquentation du lieu ne fera qu'augmenter grâce à la qualité et la variété des animations proposées dans le but de promouvoir les changements de comportement.

2. Les événements 2023 :

Janvier :

Broyage de sapins de Noël :

en partenariat avec Vert le Jardin qui faisait une animation compostage et en charge du broyage – Vin chaud – Moment convivial. Sapins de Noël en majorité des Lanticais

Mai :

Mon jardin en récup' :

En 2022, nous avions proposé aux établissements scolaires (collège, lycée) du territoire Kerval de relever le défi de créer un potager en utilisant des matériaux de récup'. 6 établissements avaient été sélectionnés pour le relever : les lycées Saint-Joseph de Lamballe, Fulgence

Bienvenue de Loudéac, et les collèges Jean-Louis Hamon de Plouha, Charles de Gaulle d'Hillion et Eugène Guillevic de Plœuc-L'Hermitage. Accompagnés par Julie de Vert le Jardin et Nelly de Kerval, les établissements ont pu mettre en œuvre leurs projets et le restituer. Puis un vote via les réseaux sociaux, le trio gagnant désigné fût le collège Eugène Guillevic , puis le collège Louis de Chappedelaine et le collège Charles de Gaulle. Le plus plébiscité a pu bénéficier d'une journée à la Ferme à Raymonde à Brest, une ferme urbaine gérée par Vert le Jardin.

Juin :

Nouvel AMI 2023

Photo : G. Penault
Ateliers court Bouillon

De nouveaux partenaires intègrent l'AMI de la Maison de la TERRE : **Ateliers Court Bouillon** avec Gaëlle Penault (ateliers cuisine locale, durable), **La Mêlée** avec Tiphany Salza, atelier tissage en matériau de récup et création en matériaux de récup, **Guimauve et Aubépine** avec Julie Morvan, ateliers et balades botaniques, **Camilla Carmona**, aquarelliste et illustratrice, ateliers aquarelle débutant en extérieur et **Action Création** avec des spectacles tous publics abordant la transition écologique.

Chantier participatif :

Création d'une spirale aromatique, modèle de plantation inspirée de la permaculture à la Maison de la TERRE avec Vert le Jardin.

Juillet :

Visites Usine de Lantic / animations compostage :

2 visites en juillet de l'UVO de Lantic avec comme thématique les Algues Vertes (en lien avec la sortie du Film Les Algues Vertes). Des visites grand public proposée pour montrer le traitement des algues vertes.

Animation « économiser l'eau au jardin » :

Photo : Vert le Jardin

En partenariat avec Vert le Jardin à la Maison de la TERRE. L'objectif était de montrer les solutions telles que paillage, oyas, choix des plantations.

Octobre :

Chantier participatif :

Photo : Vert le Jardin

Plantation de petits fruitiers et plantation sur les talus à la Maison de la TERRE avec Vert le Jardin.

Novembre :

Festival Alimenterre :

Projection du film documentaire « les agités du bocage » 30 novembre, en partenariat avec la Fédération des chasseurs 22. Une trentaine de personnes ont assisté à la projection à la Maison de la TERRE. « Un des derniers bocages résiste tant bien que mal face aux producteurs de patates. Dans ce bastion de l'agriculture bio, habitants, maires ruraux, agriculteurs se mobilisent pour défendre une agriculture locale et un élevage de plein air. Face à eux, une production industrielle tente d'imposer ses normes, menace de changer radicalement un territoire. Deux mondes se font face, une question, quelle agriculture pour demain ? » A la suite de la projection, des échanges ont eu lieu entre spécialistes du bocage, des agriculteurs et des citoyens.

Décembre :

Conférence animée par Julie Morvan, de Guimauve et Aubépine, autour de la thématique : plantes sauvages, utiles mais que » à la Maison de la TERRE.

B. Activités du service animation-sensibilisation

Le KERVAL MARKET,
où comment sensibiliser à la prévention des déchets de façon concrète et ludique.

À l'instar des années précédentes, le service est fortement mobilisé sur sur le centre de tri Généris, sur le volet accueil du public notamment scolaire, qui représente environ 30 % de leur temps de travail.

En 2023, 5 demi-journées par semaine en période scolaire étaient consacrées à la sensibilisation de classes de primaires (moyenne de 25 élèves) pour un potentiel d'accueil de 5 000 visiteurs par an, auquel se rajoute les visites adultes.

Répartition de l'activité du service animation-sensibilisation

Agents	Animations	Projets/ Activités/...	% ETP	Nature des Projets/activités/autres
Olivier Le Moing	30%	70%	100%	Infographie, supports pédagogiques et de communication.
Nelly Lassalle	40%	60%	80%	Gaspillage alimentaire, supports pédagogiques
Jennifer Pellan	40%	60%	80%	Référente Maison de la TERRE
Eva-Sophie Troeger	40%	60%	100%	Gestion des réservations, animation réseaux sociaux,

Visite de l'usine de compostage de Lantic avec une classe de CP.

1. Sensibilisation sur nos pôles en 2023

Généris, la Maison de la Terre,
Pôles de sensibilisation de Kerval Centre Armor

213
visites
dont 153 sur Généris

4 576
visiteurs sensibilisés
dont 72% de scolaires

2h30
d'animation pour les groupes scolaires avec :
>Ateliers en salle
>Visite du centre de tri

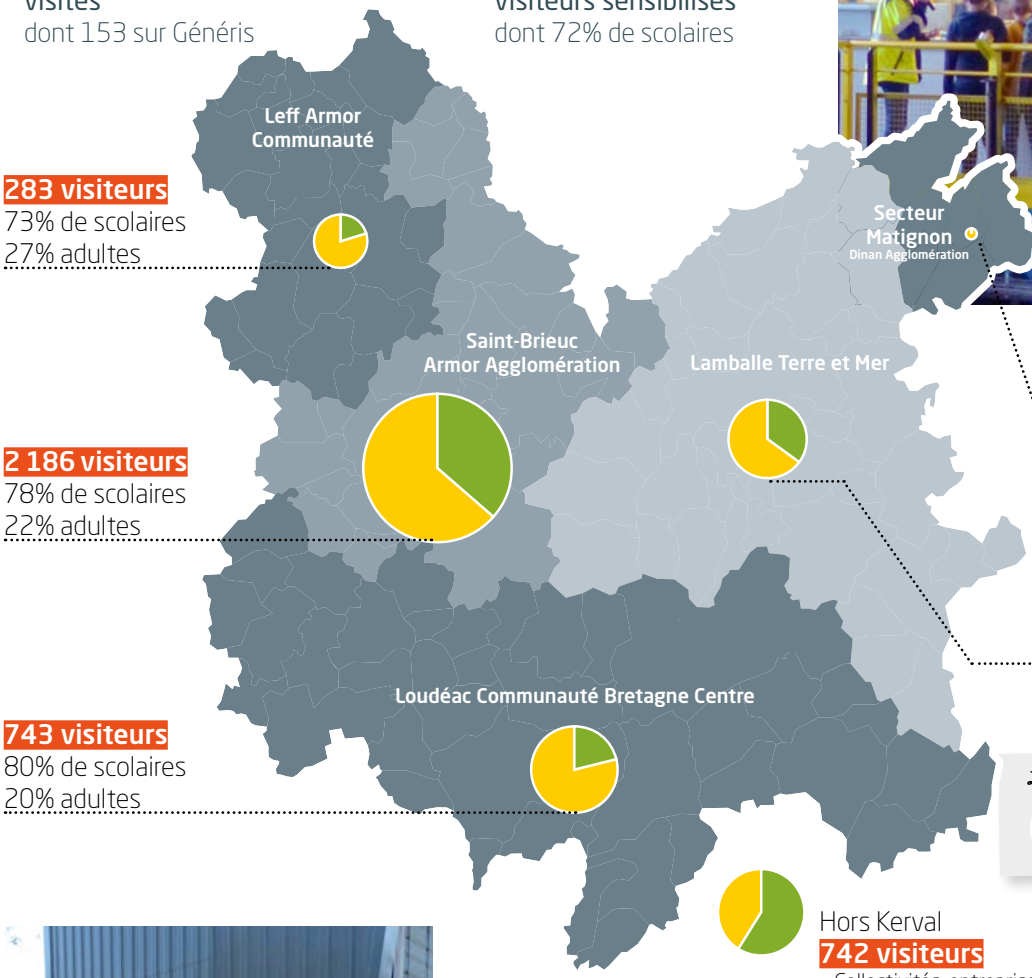

283 visiteurs
73% de scolaires
27% adultes

2 186 visiteurs
78% de scolaires
22% adultes

12 visiteurs
75% de scolaires
25% adultes

610 visiteurs
88% de scolaires
22% adultes

743 visiteurs
80% de scolaires
20% adultes

Légende :
Maison de la TERRE Généris

Hors Kerval
742 visiteurs
Collectivités, entreprises, associations, scolaires,...

Evolution du nombre de visiteurs depuis 2016...

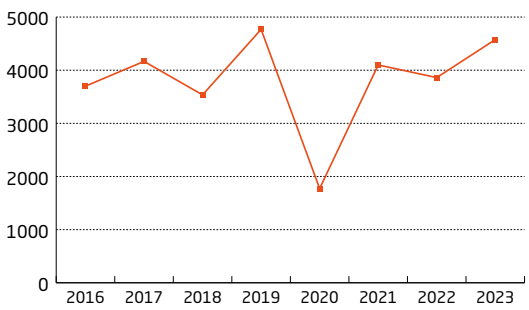

Soit plus de
30 000
visiteurs depuis l'ouverture du pôle de sensibilisation Généris.

Bilan Technique

VI. Logistique déchèterie et service transport

A. Activités du service transport

Comme énoncé dans les statuts, Kerval dispose de la compétence Transport pour ce qui relève des opérations de transferts des déchets issus de son territoire. En ce qui concerne les déchèteries, Kerval Centre Armor prend également en charge le transport des déchets chargés en caisson, type ampliroll.

A ce titre, le syndicat gère directement l'enlèvement de ces bennes sur les territoires qui, historiquement, ne disposent pas d'un service intégré à la structure en charge de la collecte. Cela se fait via son service interne ou par l'intermédiaire de son contrat de prestation de service. En 2023 le titulaire du marché était l'entreprise Veolia.

Organisation territoriale de la prise en charge des rotations de bennes de déchèteries

Pôle transport Kerval

Kerval via un contrat de prestation de service (Veolia)

EPCI par le biais de son service collecte-transport

Péréquation transports

A noter que dès 2014, les statuts de Kerval Centre Armor prévoyaient une péréquation transport à l'échelle du territoire de Kerval afin de mettre un système solidaire de remboursement des surcoûts de transport supportés par les EPCI de collecte qui sont éloignés des sites de traitement. Ce mécanisme est opérationnel depuis 2017 sur l'ensemble des flux.

B. Bilan des rotations sous maîtrise Kerval

› Tarif 2023 de la rotation : **115€**

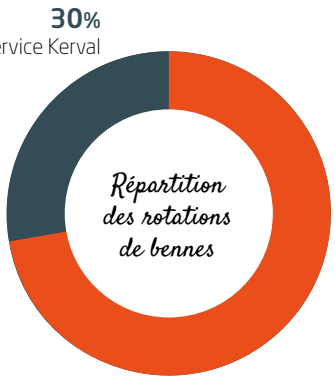

9 411 rotations en 2023

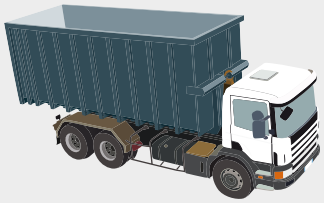

Service de transport Kerval :
3 chauffeurs
3 camions en contrat de location

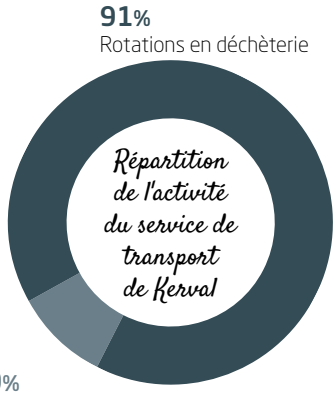

Rotations annexes :
- OMr de Ti Valo vers UVO de Lantic
- Textiles ARTEX et RETRITEX
- Bois (Émeraude Création), caractérisations,...

Répartition des rotations en fonction des déchèteries

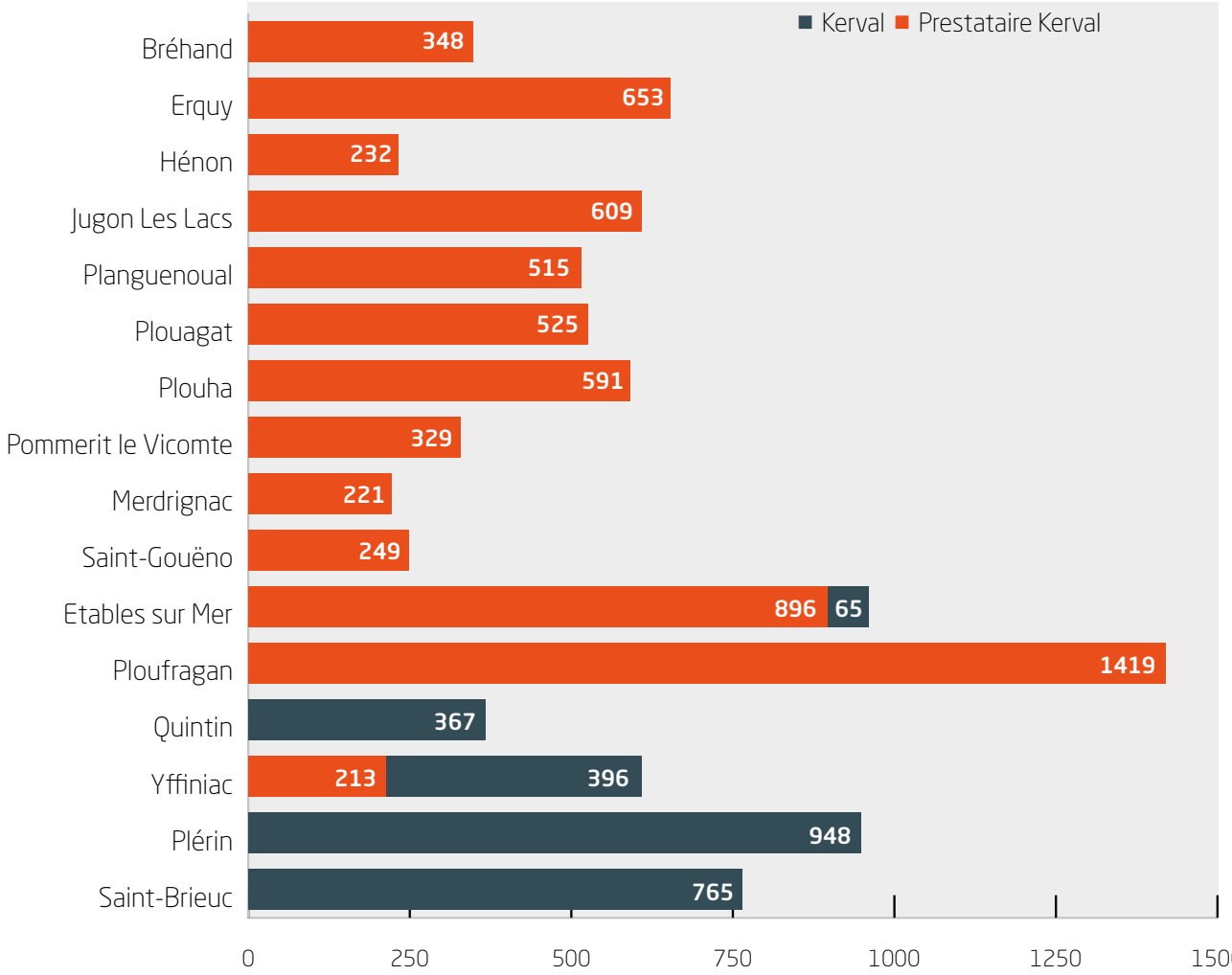

VII. Bilan Traitement 2023

A. Indicateurs de production des déchets ménagers du territoire Kerval en comparaison du niveau national

585 Kg/hab/an
(hors gravats)

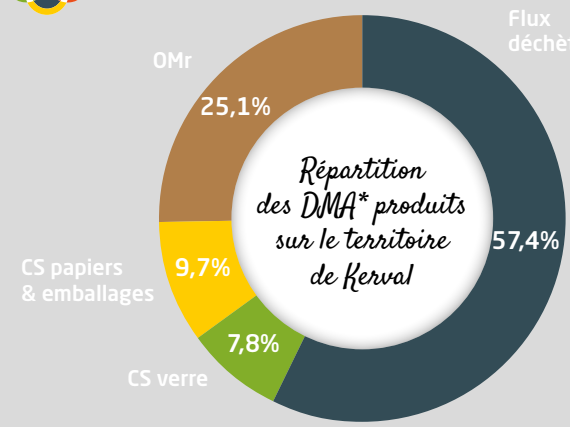

*DMA : Déchets Ménagers et Assimilés qui inclut les OMr, la collecte sélective et les flux déchèteries

529 Kg/hab/an
(hors gravats)

Ordures Ménagères résiduelles

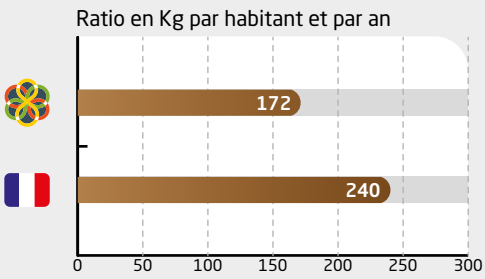

Collectes sélectives papiers, emballages et verres

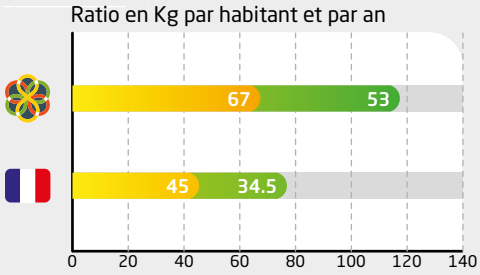

Flux déchèteries

Hors gravats, DEEE et DDS

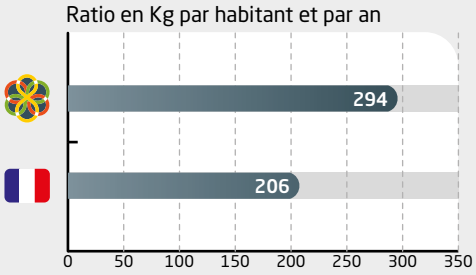

Les ratios de production de déchets issus de déchèteries ne prennent pas en compte les gravats dans les indicateurs de comparaison. De même, Kerval ne maitrisant pas les flux DEEE et DDS, ils ne sont pas intégrés dans les données.

Ratio par Flux en Kg/hab/an 2019 à 2023

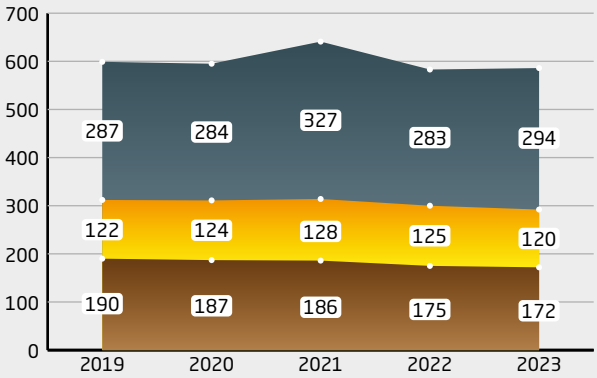

En matière de production de déchets ménagers, le territoire de Kerval Centre Armor est plutôt un bon élève.

- Un ratio d'OMr bas,
- Une quantité de collecte sélective très élevée.

Un bémol : la quantité de déchets collectée en déchèterie notablement supérieure à la moyenne nationale en raison d'une production importante de végétaux.

Flux Déchèteries (hors gravats)

Collectes sélectives (yc verres)

Ordures Ménagères résiduelles

B. Synoptique des déchets ménagers du territoire*

218 574 T
Production DMA Kerval
** hors Déchets d'Activités Économiques et clients extérieurs*

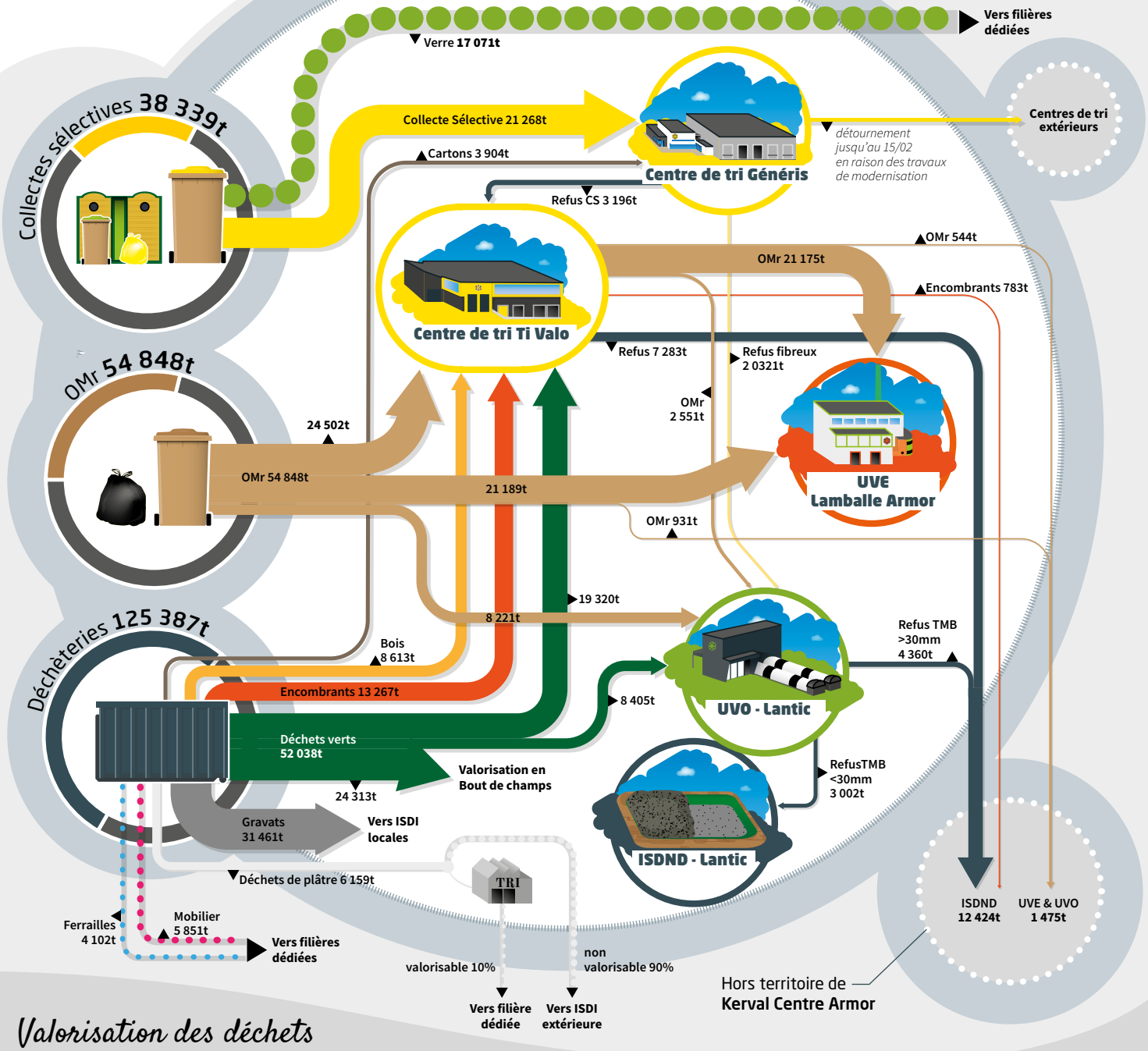

Valorisation des déchets

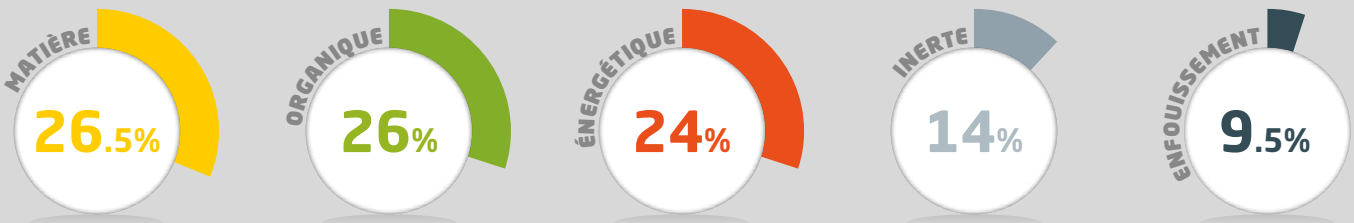

C. Synoptique par typologie de flux :

1. Les Ordures Ménagères résiduelles*

› Tarif (hors péréquation) : **122**€/t
› Ratio : **172**Kg/an/hab

Tonnages réceptionnés : 54 848t

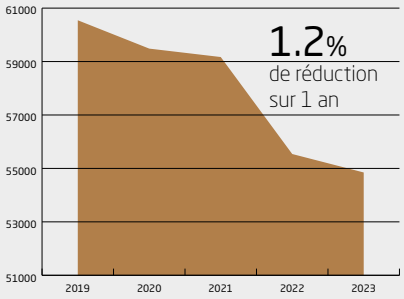

Tonnages OMr 2019 - 2023

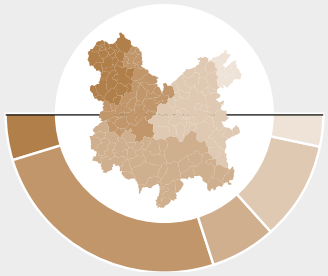
• LAC **9%** • SBAA **51%** • LCBC **13%**
• LTM **20%** • Matignon **7%**

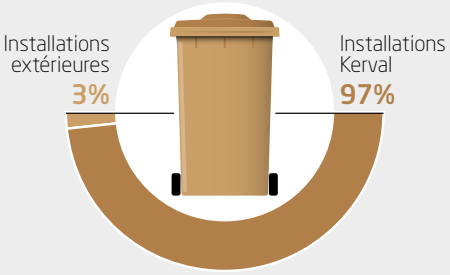

Prise en charge des OMr du territoire

Le traitement des OMr

UVE - Lamballe Armor

Centre de transfert - Ti-Valo

UVO - Lantic

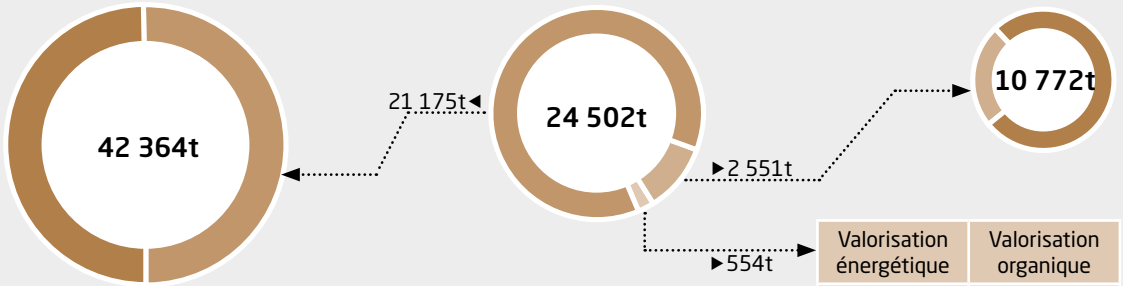

Apport direct LCBC ▸931t

Valorisation énergétique	Valorisation organique
Pluzunet (22)	Pleumeur-Boudou (22)
Taden (22)	
Plouharnel (56)	
Carhaix (29)	

** hors Déchets d'Activités Économiques et clients extérieurs*

La valorisation et l'élimination des sous-produits d'OMr

Acier
531t

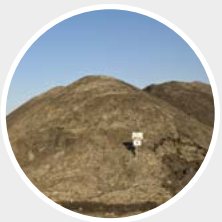
Compost
3 556t

Vente électricité
11 342 MWh

Mâchefers
6 459t

REFIOM
1 345t

> Tarif recalculé à la tonne entrante y compris refus (hors péréquation) : **222**€/t
> Ratio : **67**Kg/an/hab

2. La collecte sélective*

** hors clients extérieurs et cartons de déchèterie*

Tonnages entrants : 21 268t

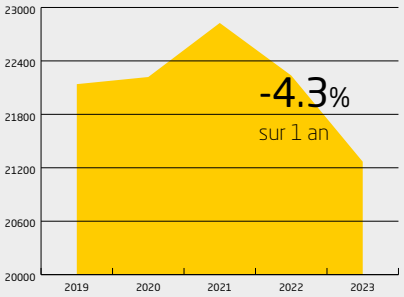

Tonnages CS 2019 - 2023

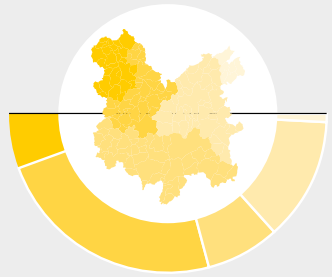
LAC **11%** • SBAA **47%** • LCBC **15%**
LTM **26%** • Matignon **2%**

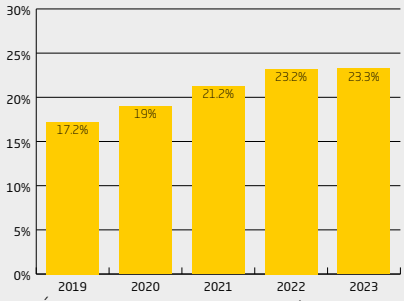

Évolution du taux de refus théoriques 2019 - 2023

Le recyclage (Hors verre)

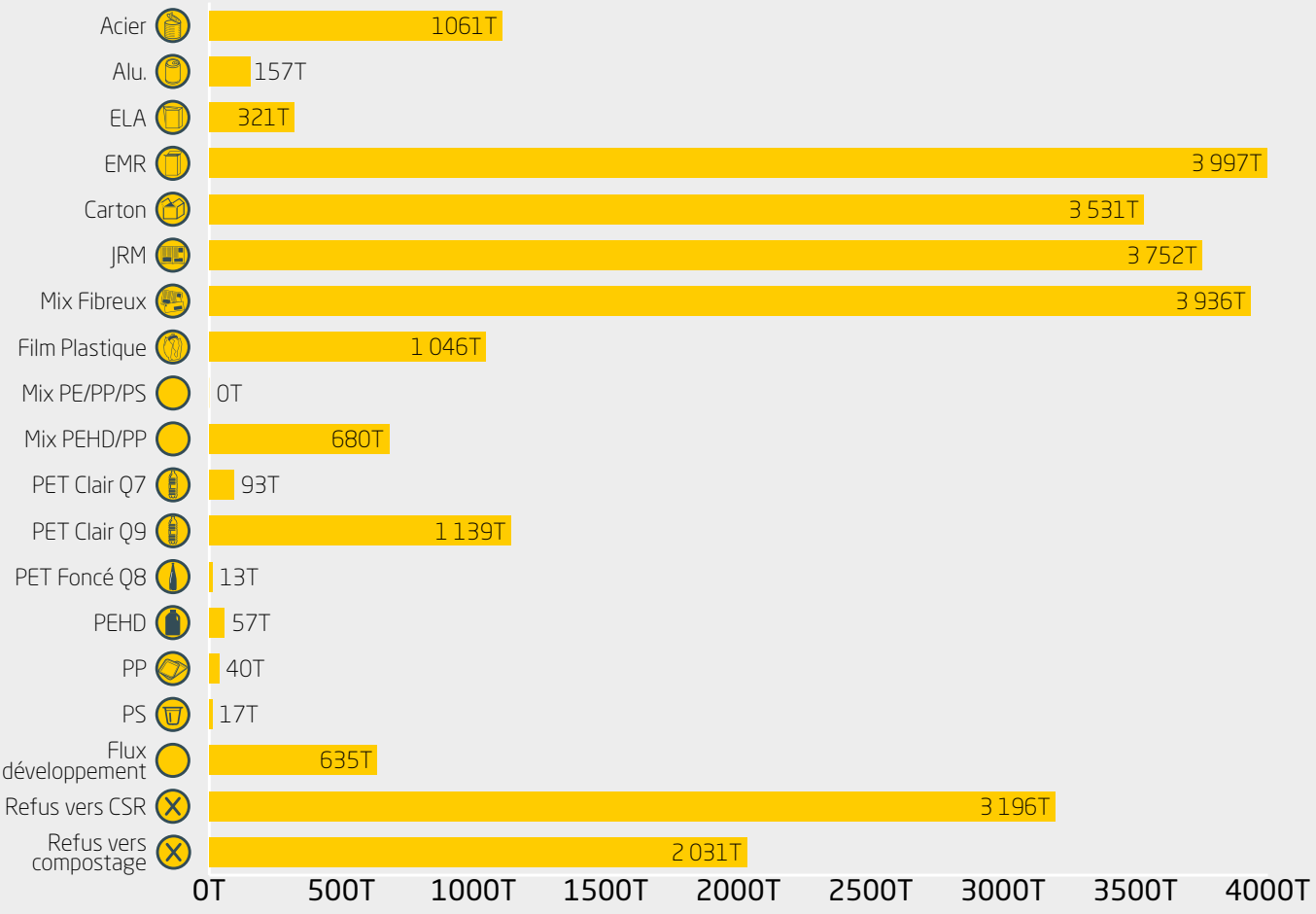

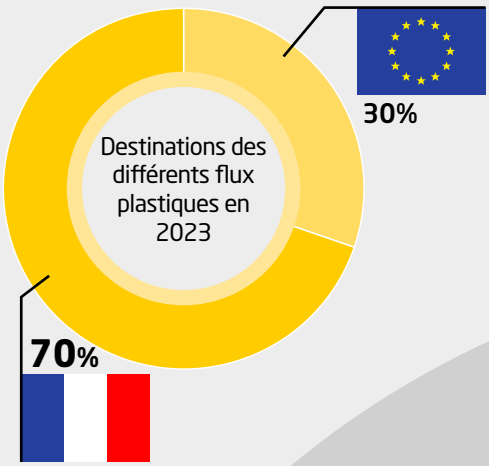

Destinations des matières sortantes au départ du centre de tri Génériss en 2023

3. Les déchèteries

Tonnages réceptionnés

Réception sur les 24 déchèteries de Kerval

125 387t*
392 Kg/hab/an

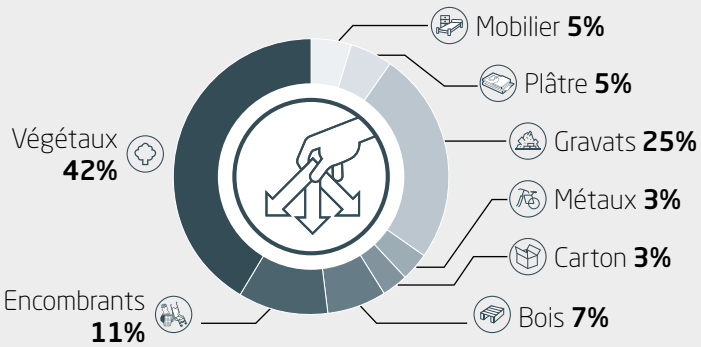

Le traitement des différents flux

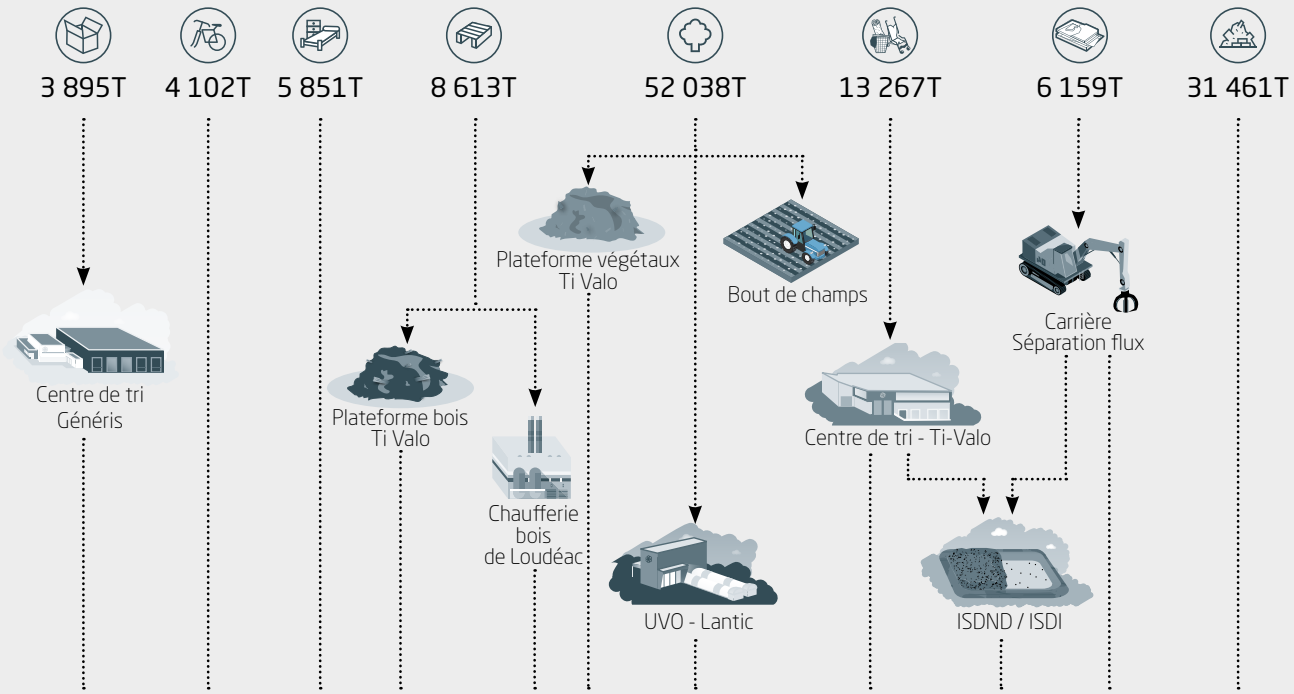

Filières de valorisation et élimination

Filière papetière

Filière recyclage métaux

Filières mixtes gérées par Écomaison
- Recyclage (métaux, bois vers panneautiers)
- Énergie (bois et CSR)

Filière panneautière

Filière énergétique

Filière compostage

Filière recyclage

Élimination Enfouissement

Filière plâtre

Filière Déchets inertes

D. En détails : L'unité Ti Valo, l'enfouissement et les clients extérieurs

1. Le centre de tri et valorisation matière & énergie Ti Valo

Tonnages entrants Kerval et clients extérieurs

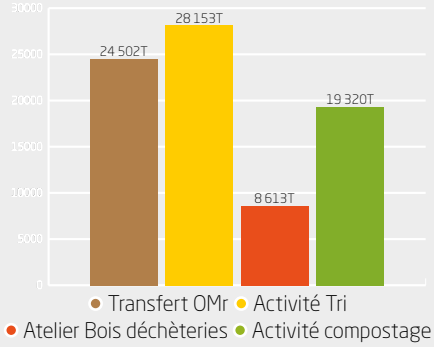

Le traitement des différents flux

Transfert des OMr
Lors de la modernisation de l'outil en 2016-17, la fosse de réception OMr a été conservée afin que les camions de collecte de SBAA puissent continuer à décharger leurs déchets in situ.
L'exploitant gère le rechargement des OMr en camion gros porteur à destination de Lantic et Planguenoual.

Zone de tri sur sec
Zone de tri automatisée la plus conséquente, elle accueille les déchets de type encombrants, DAE et refus de centre de tri.
Le process combine outils de séparation mécanique et optique ainsi que du tri manuel par l'intermédiaire de 2 cabines de tri.

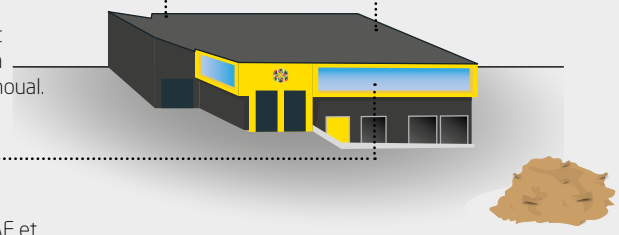

Zone de tri sur humide
Zone de tri consacrée au traitement des refus de compostage d'ordures ménagères. La chaîne, entièrement automatisée, sépare la fraction plastique à haut PCI (CSR), les métaux ferreux et non ferreux du reste du flux dirigé vers le refus.

Plateforme bois
Elle réceptionne l'ensemble des bennes bois B issues des déchèteries du territoire. Afin d'intégrer les filières panneautières et/ou de valorisation énergétique, le flux subit plusieurs opérations de broyage et criblage.

Plateforme végétaux
La plateforme reçoit les végétaux après broyage issus des déchèteries de SBAA. Après maturation, le produit est criblé pour une commercialisation en compost normé.

Bilan matière théorique 2018 de l'encombrant après tri*

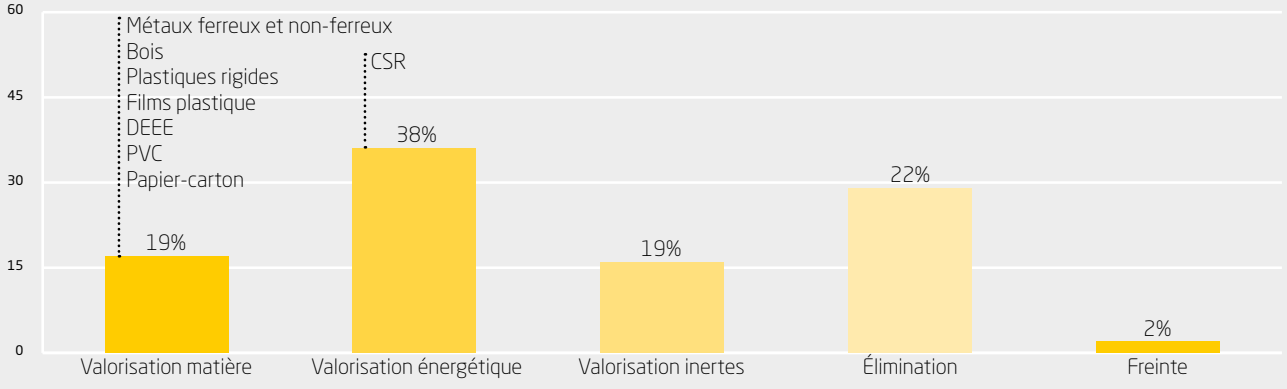

** issu de la campagne de caractérisation 2018*

2. Type de déchets à destination de l'enfouissement

Enfouissement des déchets Kerval entre 2019 et 2023 (en tonne et hors Réfiom)

Année Référence 2014

-60%
de réduction
des déchets envoyés en ISDND (classe 2)
entre 2014 et 2023

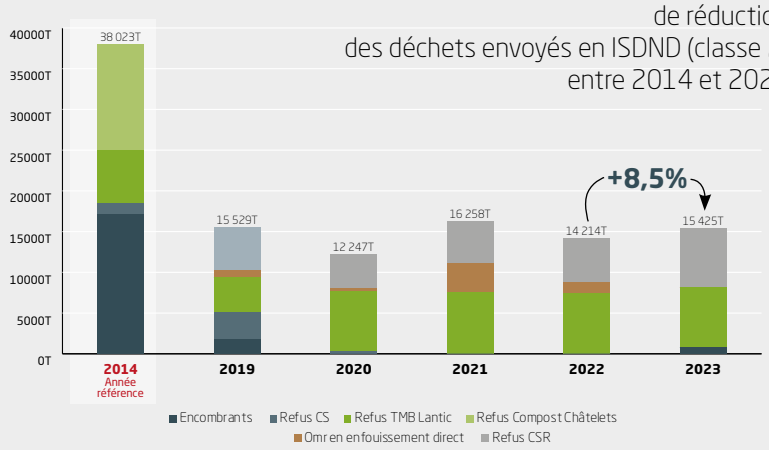

Origines et destinations des flux éliminés (hors Réfiom)

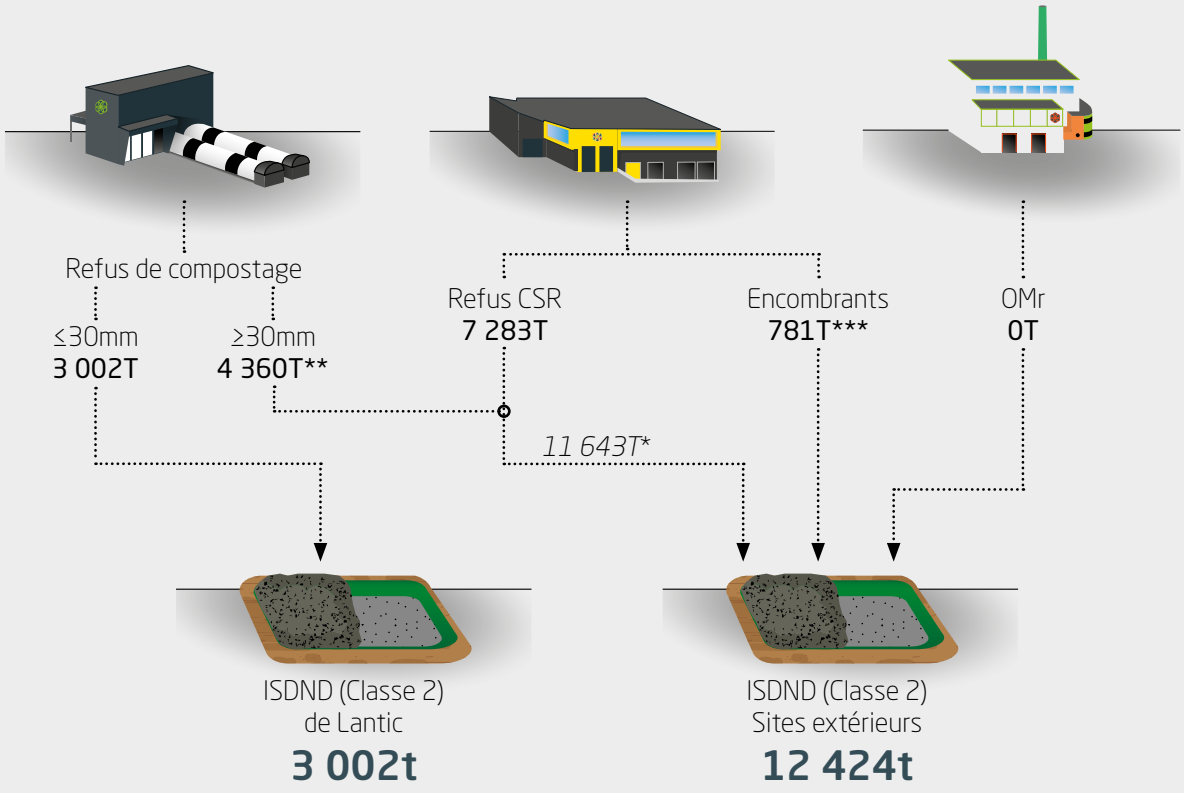

* Refus CSR et CSR TMB
** Enfouissement direct depuis septembre 2019
*** Enfouissement direct causé par panne électrique à Ti Valo

3. DAE et clients extérieurs par installation

Centre de tri Généris

Contractualisation Kerval
Saint-Malo Agglomération (35)
CdC Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel (35)

Redevance Suez
SMCNA (44)
SYVEDAC (14)
Roi Morvan Communauté (56)

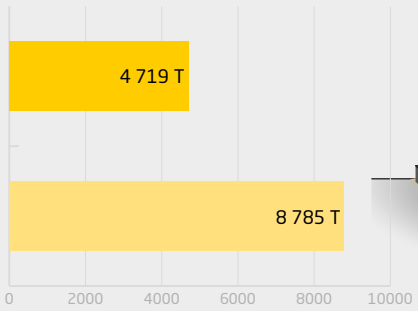

13 504T
soit **39%** des apports de Généris

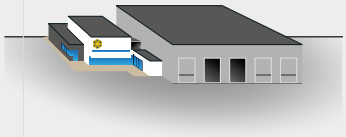

2 types d'apports de tonnages extérieurs sont envisageables sur Généris :
1- Contractualisation directe avec Kerval (cas Sphère)
2- Apport via l'exploitant avec redevance d'utilisation dûe à Kerval

Centre de tri et de valorisation matière & énergie Ti Valo

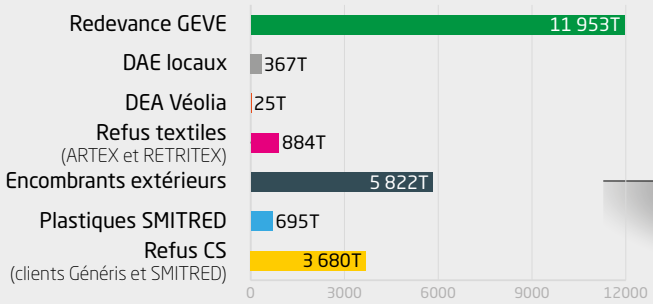

23 426T
d' apports extérieurs vers le centre de tri Ti Valo

2 types d'apports de tonnages extérieurs sont envisageables sur Ti Valo :
1- Contractualisation directe avec Kerval
2- Apport via l'exploitant avec redevance d'utilisation dûe à Kerval

UVE de Lamballe Armor

Flux extérieurs
2 012T

soit **5%** des apports de l'UVE

1seul type d'apport de tonnages extérieurs :
Contractualisation directe avec Kerval

UVO de Lantic

Conventions Biodéchet
53T

soit **0.5%** des apports de l'UVO

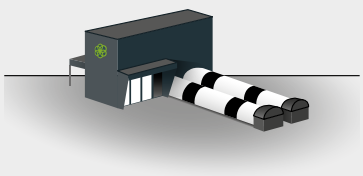

ISDND de Lantic

Flux extérieurs
0T

soit **0%** des apports de ISDND

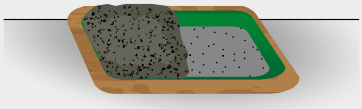

Bilan Financier

VIII. Le volet financier

A. Les tarifs par flux depuis 2019

Ordures Ménagères résiduelles

Sites de traitement	2019	2020	2021	2022	2023
Ploufragan Lantic Planguenoual	93 + 10 €/t péréquation transport	97 + 11 €/t péréquation transport	102 + 11 €/t péréquation transport	112 + 11 €/t péréquation transport	122 + 11 €/t péréquation transport

Collecte sélective

Généris	2019	2020	2021	2022	2023
Part fixe Investissement	5.00 € /hab	5.00 € /hab	5.00 € /hab	5.00 € /hab	5.00 € /hab
Part fonctionnement	61 € /t	64 € /t	65 € /t	66 € /t	66 € /t
Part exploitation	Conforme à la révision des prix annuels du marché				
Coût de traitement des refus	115 €/t	125 €/t	130 €/t	140 €/t	167 €/t

Bas de quai

Coût de traitement des encombrants / Tout-venants des collectivités

Sites d'élimination et de traitement	2019	2020	2021	2022	2023
Centre de tri Valorisation Matière & Energie : Ti Valo	120 €/t	136 €/t	140 €/t	148 €/t	181 €/t

Coût de traitement autres déchets

	2019	2020	2021	2022	2023
Bois Classe B	50 €/t	55 €/t	56 €/t	56 €/t	57 €/t
Plâtre valorisable	84 €/t	87 €/t	88 €/t	88 €/t	/
Plâtre non valorisable	105 €/t	110 €/t	122 €/t	122 €/t	122 €/t
Briques plâtrières	/	/	/	105 €/t	105 €/t
Gravats	5 €/t	5 €/t	5.5 €/t	6 €/t	6.5 €/t

Coût de traitement Déchets Verts

	2019	2020	2021	2022	2023
Site de Launay-Lantic	33 €/t				
Site des Châtelets	35 €/t	35 €/t	35 €/t	35 €/t	37 €/t
Autres sites	33 €/t				

B. Présentation du budget 2023

L'architecture du budget de fonctionnement Kerval s'articule autour de 4 grands postes de dépenses, à savoir les amortissements et frais financiers relatifs à nos unités, les charges d'exploitation (rémunération des prestataires gestionnaires des usines compensée en recettes par les contributions des collectivités membres), le reversement des soutiens éco-organismes et recettes des ventes matières aux EPCI adhérents et enfin les charges de personnel.

Structure simplifiée du budget de Kerval Centre Armor

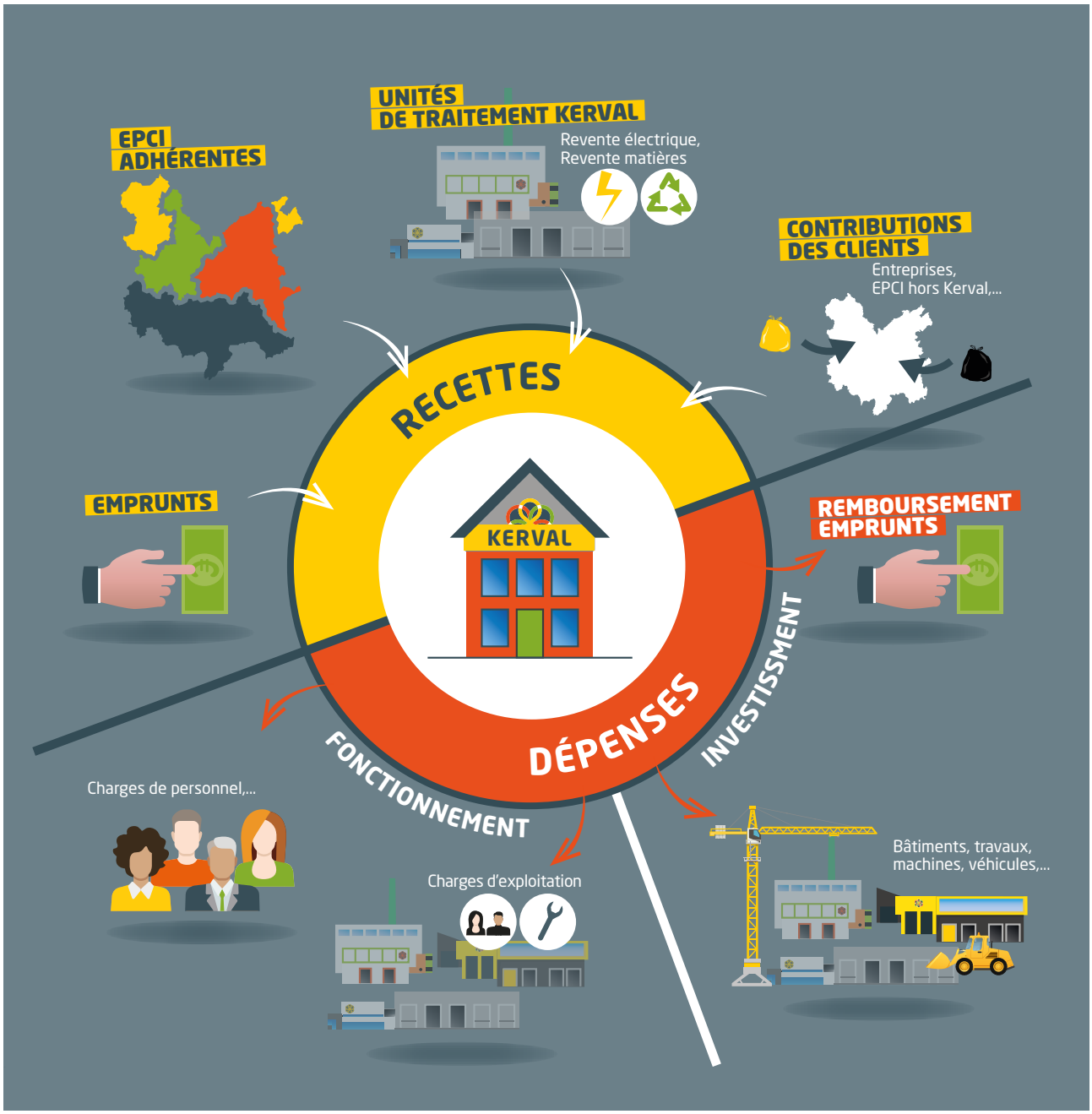

1. Budget général

i- Section fonctionnement :

- Contribution des collectivités adhérentes
- Soutiens éco-organisme (Citéo)
- Produits exploitation : recettes matières, électriques
- Contribution des clients
- Fonds compensation péréquation transport
- Reprise des subventions d'investissement
- Autres recettes diverses

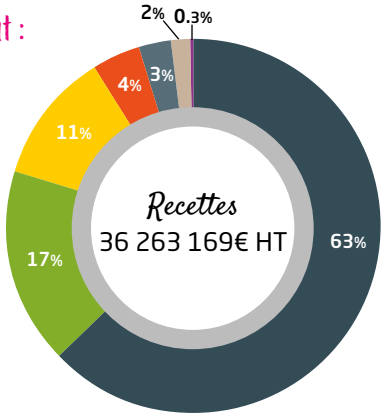

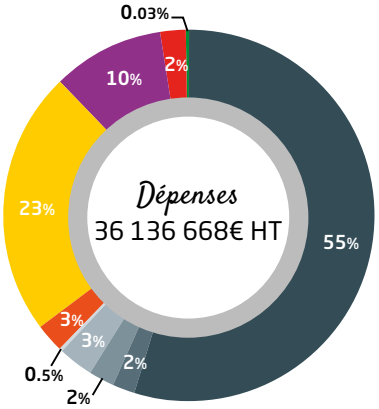

- Charges exploitation
- Autres dépenses de gestion courantes
- Péréquation transport
- TGAP
- Taxe foncière +CFE
- Charges de personnel
- Reversement soutiens Citéo & recettes matières
- Amortissements
- Charges financières
- Autres charges

ii- Section investissement :

- Amortissements
- Emprunts
- Subventions d'investissement

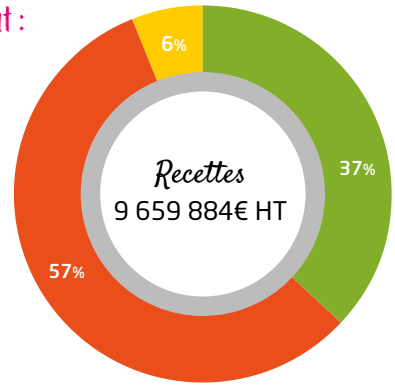

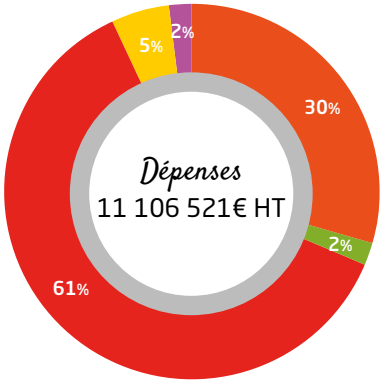

- Remboursement emprunts
- Immobilisations corporelles
- Investissements en cours
- Amortissement des subventions
- Immobilisations incorporelles

2. Budget annexe Algues vertes

Les algues vertes n'étant pas un déchet ménager, qui plus est seulement produit sur le littoral de certains EPCI adhérents, la gestion financière de ce flux spécifique fait l'objet d'un budget annexe.

i- Section fonctionnement :

- Contribution des collectivités
- Amortissement subvention
- Excédent antérieur reporté

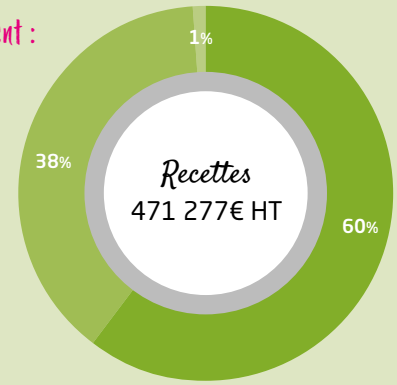

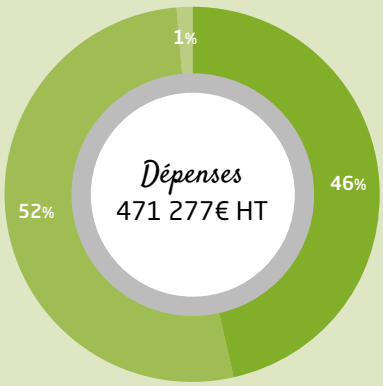

- Charges d'exploitation
- Dotation aux amortissements
- Charges financières

ii- Section investissement :

- Amortissement des immobilisations
- Solde d'exécution

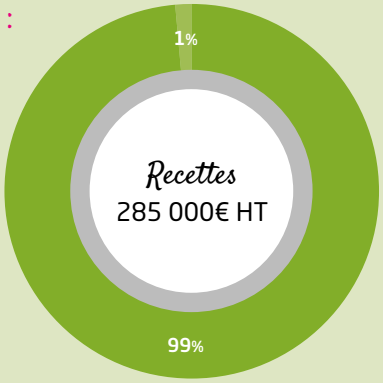

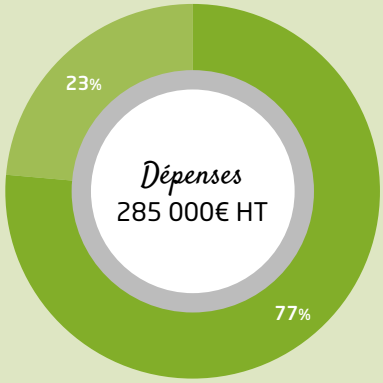

- Amortissement subvention
- Emprunts

C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de marché	Durée	Echéance	Montant annuel des prestations en € HT
Novergie -Suez	Incinération des déchets	Marché Public	9 ans	31/12/2024	2 518 016 €
Guyot Environnement	Transfert OMr, Tri et DV	Marché Public	9 ans	22/06/2024	4 178 471 €
Suez Environnement	Tri emballages, papier-cartons	Marché Public	4 ans	31/12/2024	4 419 887 €
Paprec Énergies	Compostage des OMr et DV, enfouissement, Algues vertes	Marché Public	8 ans	30/06/2028	1 143 892 €
SEDE Environnement	Broyage Transfert/Traitem. DV	Marché Public	3 ans	31/12/2026	499 927 €
Veolia Transport	Transport bennes déchèteries	Marché Public	3 ans	31/12/2026	658 366 €
MINDEST	Traitement des REFIOM	Marché Public	3 ans	31/12/2024	127 555 €
SECHE	Traitement des REFIOM	Marché Public	4 ans	31/12/2024	118 371 €
Suez Gueltas- dont TGAP	Enfouissement des résiduels	Marché Public	2 ans	31/12/2024	1 408 373 €
TOTAL					**15 082 860 €**

D. Produits des droits d'accès aux unités de traitement pour les clients extérieurs

	Tonnages	Redevance en €/t	Tarif en €/t	Total € HT	Commentaires
Centre de tri Généris					
Redevance Suez Clients ext.	8 753			**296 569 €**	
SMCNA	*5 356*	30.00 €		160 679 €	Redevance tri CS
SYVEDAC	*3 397*	40.00 €		135 890 €	Redevance refus compris
Refus SMCNA vers Ti Valo	1 763	125.00 €		**220 399 €**	Redevance refus
Transport refus SYVEDAC vers Ti Valo	805	5.00 €		**4 024 €**	Redevance transport refus
Centre de tri Ti Valo					
Redevance Guyot	22 047	17.68 €		**178 144 €**	Déchets apportés par l'exploitant
DAE locaux	92		170.00 €	**44 200 €**	Tarifs DAE hors majoration pour déclassement
Encombrants Dinan Agglo / SMPRB	778		170.00 €	**12 580 €**	
Encombrants Rennes Métropole	2 743		180.00 €	**358 020 €**	
Encombrants et DI via Véolia	2 454		150.00 €	**95 550 €**	Tarifs selon flux apportés
Encombrants / Refus CS / Plastiques SMITRED	1 999		125.00 €	**105 875 €**	3 tarifs différents selon flux concernés
Refus textile RETRITEX	403		82.00 €	**33 046 €**	
UVE Planguenoual					
Conventions DAE autres	943		180.00 €	**169 805 €**	
Convention Hôpital de Saint-Brieuc	1 069		150.00 €	**160 350 €**	
UVO Lantic					
Conventions Biodéchet	53		150.00 €	**7 950 €**	
TOTAL	**44 200**			**2 672 881 €**	*S'agissant des PRODUITS, ce tableau n'indique pas le paiement des charges variables dûs aux exploitants, pour le tri/traitement des flux extérieurs sous conventions KERVAL.*

•••

E. Soutiens des Éco-organismes 2022 soldés en 2023

CITEO Emballages - barème F

Bilan soutiens 2022	En € HT
Soutien au recyclage	4 128 167 €
Soutien aux autres formes de valorisation	88 483 €
Soutien à l'action de sensibilisation	150 433 €
Soutiens à la connaissance des coûts	87 980 €
Soutiens de transition	229 989 €
TOTAL	**4 685 052 €**

COMPARAISON CITEO 2017-2022

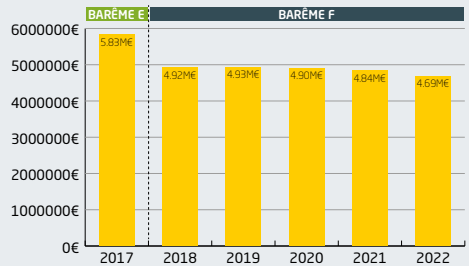

CITEO Papier

Taux acquittement : 61.03%

Récapitulatif des tonnages et soutiens

	Tonnages déclarés	Tonnages soutenus	Montant (en Euros)
Soutien au recyclage	8 398.712	5 409.843	464 310.82 €
Standard "Bureatique"	27.460	20.801	2 080.10 €
Standard "A désencrer"	4 106.580	3 100.734	279 966.09 €
Standard "PCM"	4 264.672	2 278.308	182 264.63 €

ÉCO-MAISON 2023 - soutiens semestriels

Bilan soutiens 1er semestre 2023	Montant en € HT
Soutiens relatifs aux tonnages de produits collectés non séparément (Soutien Financier - forfait)	0.00 €
Soutiens relatifs aux tonnages de produits collectés séparément - Benne Ecomaison (Soutien Opérationnel - forfait)	28 750,00 €
Soutiens relatifs aux tonnages de produits collectés non séparément (Soutien Financier - variable)	0.00 €
Soutiens relatifs aux tonnages de produits collectés séparément - Benne Ecomaison (Soutien Opérationnel - variable)	67 165,32 €
Soutien à la Communication	0.00 €
TOTAL	**95 915.32 €**

Bilan soutiens 2e semestre 2023	Montant en € HT
Soutiens relatifs aux tonnages de produits collectés non séparément (Soutien Financier - forfait)	0.00 €
Soutiens relatifs aux tonnages de produits collectés séparément - Benne Ecomaison (Soutien Opérationnel - forfait)	28 750,00 €
Soutiens relatifs aux tonnages de produits collectés non séparément (Soutien Financier - variable)	0.00 €
Soutiens relatifs aux tonnages de produits collectés séparément - Benne Ecomaison (Soutien Opérationnel - variable)	72 611,57 €
Soutien à la Communication	0.00 €
TOTAL	**101 361.57 €**

F. Subvention d'investissement

Opération	Montant € HT	Commentaires
Accompte travaux Généris - CITEO	590 000 €	

G. Subvention de fonctionnement

Opération	Montant € HT	Commentaires
Subvention ADEME - Opération Mobilisation Citoyenne	41 225 €	

H. Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation par type de flux

	Tonnages	Prix moyen annuel en €/t	TOTAL en € HT	Commentaires
Centre de tri Généris				
Acier	1 106	78 €	**86 408 €**	
Alu	157	275 €	**43 144 €**	
PET Clair (Q7 + Q9)	1 232	282 €	**346 936 €**	
PET Coloré	13,49	73 €	**984 €**	
PEHd	57	158 €	**9 031 €**	
PP	40	113 €	**4 500 €**	
PS	17	0,00 €	**0 €**	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Films PE - PP	1 045	0,00 €	**0 €**	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Mix PEHD - PP	680	24 €	**16 548 €**	
Flux développement rigide	635	0,00 €	**0 €**	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Emballage Liquide Alimentaire	321	13 €	**4 176 €**	
Cartonnette d'emballages	3 996	39 €	**156 547 €**	
Mix Fibreux	3 936	21 €	**82 919 €**	Objet de soutiens CITEO emballages et papiers
Journaux Revues Magazines	3 752	109 €	**410 102 €**	
Centre Ti Valo				
Métaux ferreux	1 555		**64 303**	Provenant des ateliers Tri : Sec, Humide, Bois
Métaux non-ferreux	169			
PVC Menuiserie	12	0,00 €		
Cartons	34			
Mix PE/PP	165			
Films PE 100% NAT	19			Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
DEEE		0,00 €	**0 €**	
Déchèterie				
Cartons de déchèterie	3 531	68 €	**239 458 €**	Mise en balles sur GENERIS
Métaux	4 252	93 €	**396 748 €**	Comprend mise à dispo benne + transport
UVE Planguenoual				
Métaux	466	62 €	**28 738 €**	
Revente électrique		88 €/MWh	**1 000 243 €**	
Autres				
Verre	17 0 71	24 €	**406 060**	Ne transite pas par nos installations, mais recettes via Kerval (titulaire du contrat CITEO)
Rec. Photovoltaïques Lantic			**103 336€**	Production électrique hors coûts de fonct.
		TOTAL	**1 774 507 €**	

Lexique

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CS : Collecte Sélective

CSR : Combustible Solide de Récupération

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DV : Déchets Verts

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

LCBC : Loudéac Communauté Bretagne Centre

LTM : Lamballe Terre et Mer

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

PE : Polyéthylène

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET : Poly(téréphtalate d'éthylène)

PP : Polypropène

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PS : Polystyrène

PVC : Poly-Chlorure de Vinyle

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Menagères

SBAA : Saint-Brieuc Armor Agglomération

SITTOM-MI : Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur

SMCNA : Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

SMITOM LL : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Launay-Lantic

SMPRB : Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie

SYVEDAC : Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des déchets de l'Agglomération Caennaise

STEP : STation d'EPuration des eaux usées

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TMB : Tri Mécano-Biologique

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique

Les annexes sont consultables
via la version numérique du Rapport annuel
sur le site web de Kerval Centre Armor

Annexes

Rapports d'activités des installations

UVE Planguenoual
Suez Environnement

UVO et ISDND Lantic
Paprec Énergies

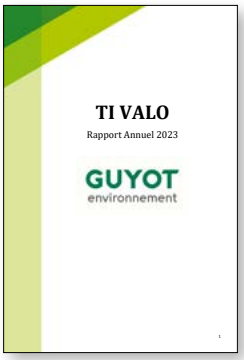

Centre de tri Ti Valo
Guyot Environnement

Centre de tri Généris
Suez Environnement

Rapport d'activité prestations

Déchets verts
SEDE Véolia

Synthèse territoriale DMA & DAE

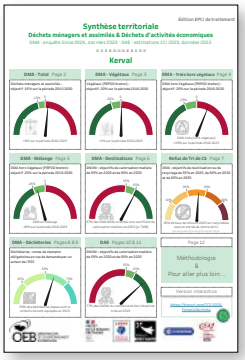

Données Kerval
Observatoire de l'Environnement en Bretagne

Concertation UVE Planguenoual 2023

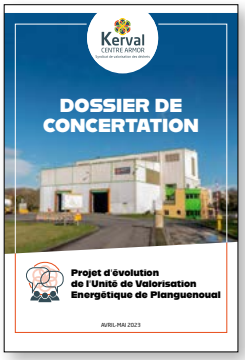

Dossier concertation publique UVE

Dossier Bilan concertation publique

Crédits photos :
© Kerval Centre Armor

Rédaction - conception - réalisation :
Kerval Centre Armor

Imprimé à 170 exemplaires
sur papier certifié PEFC

Octobre 2024

Kerval Centre Armor
69, rue de Chaptal | CS 70 556
22 005 Saint-Brieuc Cedex 1

02 96 52 40 20
communication@kerval-centre-armor.fr